

Echanges Laboratoires - Commanditaires

Version : 1.0

SANDRE
Service d'Administration Nationale des Données
et Référentiels sur l'Eau



SANDRE – DESCRIPTION DES DONNEES Echanges Laboratoires - Commanditaires	sandre_descr_EDILABO_v1.doc Version : 1.0-Date : 11/07/2005
--	--

Version 1beta	
Juillet 2005	Publication de la version 1 beta, sous couvert de la validation par le groupe d'experts EDILABO et par les administrateurs de données SANDRE
Version 1	
Septembre 2005	Validation par les administrateurs de données SANDRE ; Publication de la version officielle

Les conditions d'utilisation de ce document SANDRE sont décrites dans le document « Conditions générales d'utilisation des spécifications SANDRE » disponible sur le site Internet du SANDRE.

Chaque document SANDRE est décrit par un ensemble de métadonnées issues du Dublin Core (<http://purl.org/dc>).

Titre	<i>Echanges Laboratoires-Commanditaires ; Présentation des données</i>
Créateur	Système d'Information sur l'Eau / SANDRE
Sujet	<i>EDILABO ; Echanges de données informatisées entre prestataires laboratoires d'analyses/préleveurs et commanditaires</i>
Description	<i>Description du document</i>
Editeur	Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
Contributeur	<i>Groupe d'experts EDILABO</i>
Date / Création	-21/04/2004
Date / Modification	-11/07/2005
Date / Validation	-
Type	Text
Format	<i>Format PDF</i>
Identifiant	<i>www.sandre.eaufrance.fr/presentation/lab/1</i>
Langue	Fr
Relation / Est remplacé par	
Relation / Remplace	
Relation / Référence	
Couverture	France
Droits	© SANDRE
Version	<i>1.0</i>

Rédigé par	Validé par
Cellule d'animation SANDRE Groupe experts EDILABO	Administrateurs de données SANDRE ;

I. AVANT PROPOS

Le domaine de l'eau est vaste, puisqu'il comprend notamment les eaux de surface, les eaux météoriques, les eaux du littoral et les eaux souterraines, et qu'il touche au milieu naturel, à la vie aquatique, aux pollutions et aux usages.

Il est caractérisé par le grand nombre d'acteurs qui sont impliqués dans la réglementation, la gestion et l'utilisation des eaux : ministères avec leurs services déconcentrés, établissements publics comme les agences de l'eau, collectivités locales, entreprises publiques et privées, associations,...

Tous ces acteurs produisent des données pour leurs propres besoins. La mise en commun de ces gisements d'information est une nécessité forte, mais elle se heurte à l'absence de règles claires qui permettraient d'assurer la comparabilité des données et leur échange.

A. Le Système d'Information sur l'Eau

Le *Système d'Information sur l'Eau* (SIE) est formé par un ensemble cohérent de dispositifs, processus et flux d'information, par lesquels les données relatives à l'eau sont acquises, collectées, conservées, organisées, traitées et publiées de façon systématique. Sa mise en œuvre résulte de la coopération de multiples partenaires, administrations, établissements publics, entreprises et associations, qui se sont engagés à respecter des règles communes définies par voie réglementaire et contractuelle. Elle nécessite la coordination de projets thématiques nationaux, de projets transverses (SANDRE, SIG,...) et des projets territoriaux.

L'organisation du Système d'Information sur l'Eau, mis en place depuis 1992, est l'objet de la circulaire n°0200107 du 26 mars 2002 qui répartit les rôles entre les différents acteurs publics, Etats et organismes ayant une mission de service public dans le domaine de l'eau.

Le « protocole du Système d'Information Eau », ou « protocole SIE », signé en juin 2003, étend aux processus de production des données le « protocole du Réseau National des Données sur l'Eau » (RNDE), qui date de 1992. Il règle par voie conventionnelle les obligations des acteurs de l'eau qui ont déclaré y adhérer, en matière de production, de conservation et de mise à disposition des données.

La mise en place d'un langage commun pour les données sur l'eau est l'une des composantes indispensables du RNDE / SIE, et constitue la raison d'être du

SANDRE, Service d'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'eau.

B. Le SANDRE

Le SANDRE est chargé :

1. d'élaborer les dictionnaires des données, d'administrer les nomenclatures communes au niveau national, d'établir les formats d'échanges informatiques de données et de définir des scénarios d'échanges
2. de publier les documents normatifs après une procédure de validation par les administrateurs de données SANDRE et d'approbation par le groupe Coordination du Système d'Information sur l'Eau.
3. d'émettre des avis sur la compatibilité au regard des spécifications

1. Les dictionnaires de données

Les dictionnaires de données sont les recueils des définitions qui décrivent et précisent la terminologie et les données disponibles pour un domaine en particulier. Plusieurs aspects de la donnée y sont traités :

- sa signification ;
- les règles indispensables à sa rédaction ou à sa codification ;
- la liste des valeurs qu'elle peut prendre ;
- la ou les personnes ou organismes qui ont le droit de la créer, de la consulter, de la modifier ou de la supprimer...

A ce titre, il rassemble les éléments du langage des acteurs d'un domaine en particulier. Le SANDRE a ainsi élaboré des dictionnaires de données qui visent à être le langage commun entre les différents acteurs du monde de l'eau.

2. Les listes de référence communes

L'échange de données entre plusieurs organismes pose le problème de l'identification et du partage des données qui leur sont communes. Il s'agit des paramètres, des méthodes, des supports, des intervenants... qui doivent pouvoir être identifiés de façon unique quel que soit le contexte. Si deux producteurs codifient différemment leurs paramètres, il leur sera plus difficile d'échanger des résultats.

C'est pour ces raisons que le SANDRE s'est vu confier l'administration de ce référentiel commun afin de mettre à disposition des acteurs du monde de l'eau une codification unique, support de référence des échanges de données sur l'eau.

3. Les formats d'échange informatiques

Les formats d'échange élaborés par le SANDRE visent à réduire le nombre d'interfaces des systèmes d'information que doivent mettre en œuvre les acteurs du monde de l'eau pour échanger des données.

Afin de ne plus avoir des formats d'échange spécifiques à chaque interlocuteur, le SANDRE propose des formats uniques utilisables par tous les partenaires.

4. Les scénarios d'échanges

Un scénario d'échanges décrit les modalités d'échanges dans un contexte spécifique. En s'appuyant sur l'un des formats d'échanges du SANDRE, le document détaille la sémantique échangée, décrit les données échangées (obligatoires et facultatives), la syntaxe du ou des fichiers d'échanges et les modalités techniques et organisationnelles de l'échange.

5. Organisation du SANDRE

Le SANDRE est animé par une équipe basée à l'Office International de l'Eau à Limoges qui s'appuie, pour élaborer les dictionnaires nationaux, sur les administrateurs de données des organismes signataires du protocole SIE ainsi que sur des experts de ces mêmes organismes ou d'organismes extérieurs au protocole : Institut Pasteur de Lille, Ecole Nationale de la Santé Publique, Météo-France, IFREMER, B.R.G.M., Universités, Distributeurs d'Eau,...

Pour de plus amples renseignements sur le SANDRE, vous pouvez consulter le site Internet du SANDRE : www.sandre.eaufrance.fr ou vous adresser à l'adresse suivante:

SANDRE - Office International de l'Eau
15 rue Edouard Chamberland
87065 LIMOGES Cedex
Tél. : 05.55.11.47.90 - Fax : 05.55.11.47.48

C. Mandat du groupe de travail

Un groupe de travail spécifique, piloté par le SANDRE, s'est engagé en 2003 dans la définition d'un standard d'échanges unique pour la transmission informatisée des données commanditaires vers les laboratoires (« commandes ») et laboratoires vers les commanditaires (« résultats d'analyses »). Ce standard s'appuie sur les acquis et les référentiels du SANDRE.

Ce groupe de travail a été constitué suite à la table ronde « Informatisation des échanges entre laboratoires et commanditaires » organisée par le Ministère chargé de l'Environnement et le Ministère chargé de la Santé en septembre 2002. Cette table avait validé le mandat du SANDRE pour piloter un tel groupe de travail.

D. Méthode de travail

Afin de définir un standard informatisé pour les échanges techniques entre les laboratoires et les commanditaires, le SANDRE a décomposé le projet en cinq grandes phases :

- **Phase 1** : Définition d'une sémantique commune et unique (vocabulaire et grammaire) concernant ces échanges. Pour cela, le groupe de travail s'est réuni environ tous les deux mois durant 2003 (1^{er} semestre 2003).
- **Phase 2** : Rédaction d'un ensemble de spécifications de formats d'échanges s'appuyant sur cette sémantique.
- **Phase 3** : Définition de l'organisation des échanges (2^{ème} semestre 2003).
- **Phase 4** : L'année **2004** a été consacrée à la phase de déploiement technique au travers de la **constitution de sites pilotes**, composés de couples « commanditaire-laboratoire(s) », qui se sont penchés sur les modalités d'intégration et de rapprochement de ces spécifications au sein de nouvelles applications informatiques ou bien d'applications existantes.
- **Phase 5** : Après avoir révisé le contenu des spécifications à l'issue de cette phase pilote, le SANDRE a déployé en **2005** ce standard d'échange EDILABO sous une version validée par le groupe d'experts, et présenté l'ensemble de ces travaux au cours d'une nouvelle table ronde co-présidée par le Ministère chargé de l'Environnement et le Ministère chargé de la Santé.

E. Gestion des versions

Chaque document publié par le SANDRE présente une version caractérisée par un indice incrémenté:

Si cet indice est composé uniquement d'un entier – 1, 2,... - alors le document est une version approuvée par le SANDRE.

Si cet indice est composé de plusieurs entiers – 0.4, 1.3,... - alors le document est une version pré-validée publié par le SANDRE mais qui pourra subir encore quelques modifications après retour des premiers utilisateurs. Ce document sera donc réédité en version définitive dans les mois suivants.

Le document actuel est la version 1 et constitue un document validé

II. INTRODUCTION

Le thème des *échanges de données informatisées entre laboratoires d'analyses et commanditaires* a été traité par le SANDRE avec un groupe d'expert national. Il se traduit par la parution de différents documents accessibles à l'ensemble des acteurs qui répondent à des besoins différents :

	Objectif du document	Cible	Nom du document
général	Présentation de la sémantique SANDRE du thème	Acteurs du domaine de l'Eau	* Présentation des données sur les échanges Laboratoires-Commanditaires
	Dictionnaire de données par sous thème	Acteurs implémentant un système sur le thème des « échanges Laboratoires-Commanditaires »	* Dictionnaire des données «Echanges Laboratoires-Commanditaires»
détail	Spécifications techniques du format d'échange SANDRE	Informaticiens implémentant un scénario d'échanges de données	* Message « Demande de prestations » * Message « Envoi de résultats d'analyses »

Le présent document a pour objectif de présenter les principaux points issus de la réflexion effectuée par le groupe d'experts et la cellule d'animation du SANDRE. Il détaille les concepts qui ont été retenus dans le thème en :

- Explicitant de façon textuelle la signification de la sémantique SANDRE
- Présentant par des schémas les relations entre les objets proposés par le SANDRE

De plus, en annexe, il est joint :

- Le Modèle Conceptuel de Données du thème,
- Les principales nomenclatures (codification des éléments) du thème concerné.

L'ensemble des documents s'appuie sur les dictionnaires de données suivants :

- Le dictionnaire de données sur le référentiel analytique (paramètres),
- le dictionnaire de données du référentiel administratif,
- le dictionnaire de données de l'intervenant.

III. PERIMETRE D'ÉCHANGE

A. Bilan de l'existant

Le SANDRE a réalisé, en 2001, une étude de faisabilité sur la dématérialisation « Laboratoires – Commanditaires » avec les objectifs suivants :

- Faire un bilan de l'existant
- Evaluer l'intérêt de la démarche au regard des enjeux
- Evaluer la maturité des acteurs pour cette démarche

Une table ronde « Informatisation des échanges Laboratoire - Commanditaires », s'est tenue en 2002, encadrée par le Ministère chargé de l'Environnement et le Ministère chargé de la Santé.

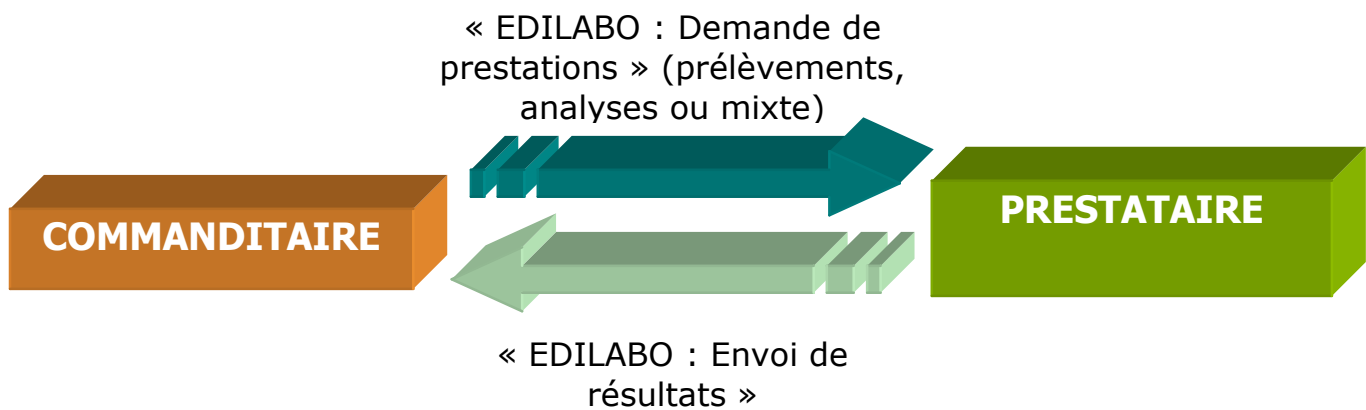
Cette table ronde a permis de présenter les résultats de l'étude de faisabilité aux différents acteurs concernés, dont les principales conclusions sont les suivantes :

- une multitude d'acteurs que ce soit commanditaires ou laboratoires avec des capacités d'informatisation très diverses (même si globalement, tous possèdent un outil informatique),
- des volumes échangés très variables avec un niveau d'informatisation de ces échanges directement lié aux contraintes des commanditaires et/ou des laboratoires,
- un niveau de standardisation faible (50 % des échanges informatisés s'effectuent selon des préconisations spécifiques, 50 % selon le SANDRE ou SISE-EAUX),
- des modalités d'échanges des fichiers non automatisés (90 % des échanges s'effectuent par mail ou par disquette),
- **une volonté des personnes ayant répondu à tendre vers une standardisation UNIQUE de TOUS les échanges laboratoires / commanditaires (hors commande / facture).**

B. Définition du périmètre d'échange

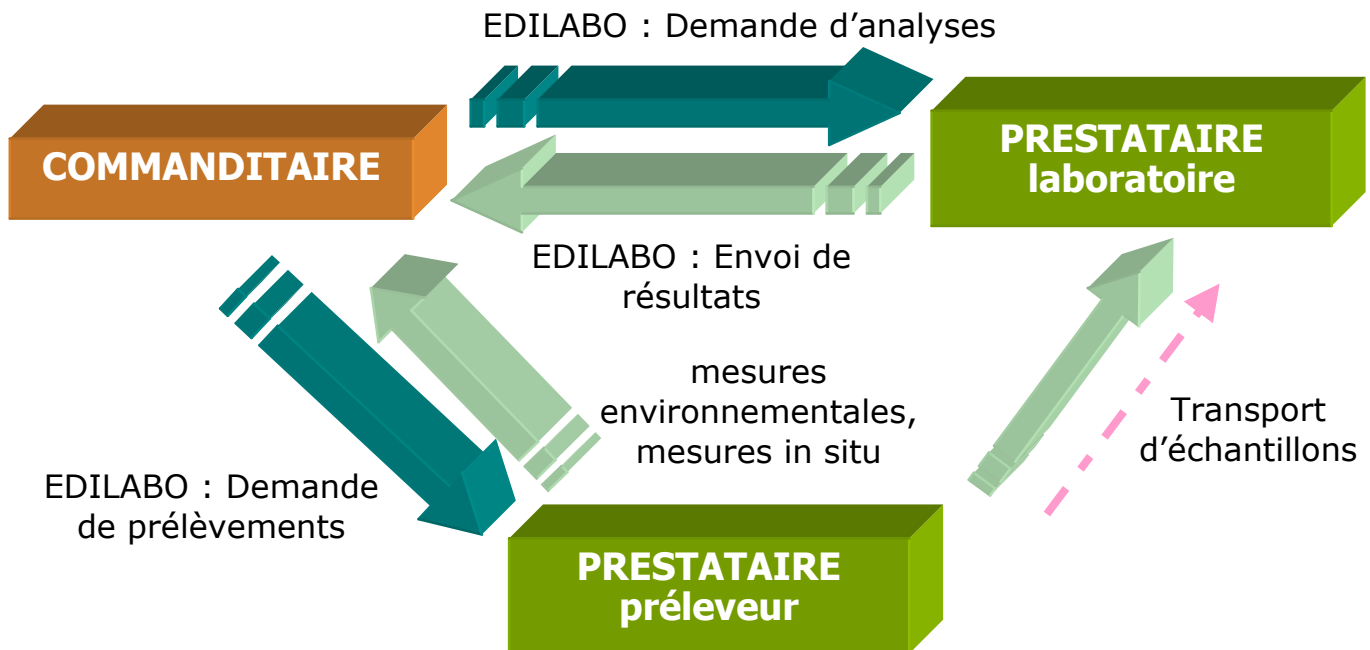
Le périmètre d'échange a trait uniquement aux mesures en eau ou assimilée (i.e. boues,...) pour des analyses qualitatives de nature physico-chimique ou microbiologique. Le cadre des autres mesures biologiques (hydrobiologie, poissons,...) n'a pas été pris en compte.

Le périmètre prend en considération deux variantes possibles de flux d'échange entre les différents acteurs:



Ce premier cas de figure fait intervenir uniquement deux acteurs distincts, un commanditaire et un seul prestataire.

Le commanditaire émet une demande de prestations au prestataire, lequel est en mesure de traiter à lui seul l'ensemble des opérations demandées et de renvoyer les résultats correspondants.



Ce second cas de figure intervient lorsqu'un commanditaire fait appel à au moins deux prestataires différents, un premier prestataire étant chargé d'effectuer des prélèvements, le second étant en charge de réaliser des analyses en laboratoire, sur les échantillons de ces mêmes prélèvements.

Dans ce cas de figure, le préleveur PEUT envoyer les résultats des prélèvements (caractéristiques des prélèvements, mesures environnementales et mesures in situ) directement au commanditaire (et autres destinataires). Il PEUT aussi fournir ces informations au laboratoire (par voie informatique ou par voie papier) qui DOIT alors fournir l'ensemble des résultats associés aux prélèvements au commanditaire.

Bien qu'il soit possible de mentionner dans les messages EDILABO le payeur des différentes prestations, sont exclus du périmètre d'échange :

- le bon de commande au sens contrat financier.
- la facturation par les différents prestataires.
- le paiement par les commanditaires.

IV. Les référentiels

Dans le cadre du processus d'acquisition des données, le SANDRE s'appuie sur son référentiel analytique décliné de la manière suivante :

- le référentiel paramétrique,
- le référentiel des méthodes,
- le référentiel des supports et fractions analysées,
- le référentiel des unités de mesure

Le référentiel des commémoratifs permet de gérer les éventuels attributs supplémentaires (« privés »), qui n'ont pas été définis dans le cadre des spécifications EDILABO, et pour lesquels les acteurs de l'échange souhaitent les introduire au niveau de leur fichier d'échange. Ce référentiel est administré par le SANDRE selon les besoins des partenaires d'échange.

Le référentiel des intervenants repose quant à lui sur la codification SIRET administrée par l'INSEE (cf. chapitre V « Les intervenants dans EDILABO »).

A. Le référentiel paramétrique

Pour fédérer les points de vue divergents sur la notion de paramètre, le SANDRE a opté pour une approche modulaire du paramètre, c'est-à-dire pour une séparation des notions de base (substance, support, méthodes, ...) que l'on peut associer afin d'établir une correspondance entre le paramètre SANDRE et le paramètre "local" quelle que soit l'approche utilisée. Dans ce but, il existe une liste codée des paramètres, des supports, des organismes, des méthodes... gérée au niveau national.

Il est retenu par le SANDRE que le paramètre est une propriété du milieu ou d'une partie du milieu qui contribue à en apprécier les caractéristiques et/ou la qualité et/ou l'aptitude à des usages **indépendamment du support sur lequel est réalisée l'analyse du paramètre.**

Le SANDRE assure la codification de tous les paramètres échangés dans le domaine de l'Eau.

Un paramètre, au sens des utilisateurs, se traduit par le triplet (paramètre SANDRE, fraction analysée, méthode).

SANDRE – DESCRIPTION DES DONNEES Echanges Laboratoires - Commanditaires	sandre_descr_EDILABO_v1.doc Version : 1.0-Date : 11/07/2005
--	--

Exemples de code SANDRE de paramètres,

Code SANDRE paramètre	Libellé paramètre
2011	2,6-Dichlorobenzamide
2793	Platine

B. Le référentiel des méthodes

Les seules méthodes reconnues par le SANDRE sont les méthodes normalisées par l'AFNOR ou les méthodes largement reconnues comme celle du type "Rodier" ou du "STANDARD METHOD". Les méthodes sont rassemblées dans une liste qui couvre tous les domaines pour lesquels il existe un paramètre.

Pour plus de souplesse, des méthodes particulières ont été créées :

- Méthode inconnue ;
- Méthode non fixée ;
- Méthode spécifique ;
- Méthode sans objet.

Ainsi, lorsqu'une méthode utilisée dans la mesure d'un paramètre n'est pas répandue, voire non normée, ou bien encore non reconnue, la description du résultat devra mentionner : "Méthode spécifique". De même, lorsqu'il n'est pas possible de connaître la méthode avec laquelle a été obtenu un résultat, il sera possible de le mentionner par : "Méthode Inconnue". Ceci permettra de distinguer l'absence d'information avec une saisie incomplète. L'occurrence "Méthode non fixée" sera employée dans des cas où aucune méthode n'est utile pour mesurer un paramètre. Enfin, la "Méthode sans objet" sera mentionnée lorsqu'il est demandé de faire référence à une méthode alors que cela n'a pas de signification par rapport au cas considéré. Par exemple, la "Méthode sans objet" sera mentionnée dans les phases de conservation et de transport des mesures des paramètres physico-chimiques lorsqu'elles sont effectuées dans le milieu comme les mesures d'oxygène dissous faites à l'aide d'une sonde directement dans l'eau de la rivière.

La liste des méthodes est générique et porte sur toutes les phases du processus de mesure des paramètres. Chaque méthode n'est pas non plus systématiquement spécifique à l'une de ces phases ou à une nature particulière de paramètre. En effet, une méthode peut couvrir tout le cycle du processus et/ou être utilisable pour une phase quelle que soit la nature du paramètre.

SANDRE – DESCRIPTION DES DONNEES Echanges Laboratoires - Commanditaires	sandre_descr_EDILABO_v1.doc Version : 1.0-Date : 11/07/2005
--	--

Les méthodes peuvent être référencées par les paramètres à différentes phases de leur processus de mesure que sont :

- pour les paramètres chimiques et physiques :
 - le prélèvement et l'échantillonnage ;
 - la conservation et le transport ;
 - l'extraction ;
 - le fractionnement ;
 - l'analyse ;
- pour les paramètres environnementaux :
 - l'observation ;
- pour les paramètres microbiologiques :
 - le prélèvement, la conservation et le transport ;
 - la détermination.

Le SANDRE assure la codification de toutes les méthodes échangées dans le domaine de l'Eau.

Exemples de code SANDRE de paramètres,

Code SANDRE méthode	Libellé méthode
141	<i>Essais des eaux - Détermination de l'indice biologique global (IBG) (T 90-350 - Octobre 1985)</i>
388	<i>Qualité de l'eau - Dosage des silicates solubles - Méthode par spectrométrie d'absorption moléculaire / NF T90-007 (Février 2001)</i>

C. Le référentiel des supports et fractions analysées

Le support est un composant du milieu sur lequel porte l'investigation et/ou le prélèvement.

Exemples de code SANDRE de supports,

Code SANDRE support	Libellé support
3	<i>EAU</i>
6	<i>SEDIMENTS</i>

Une fraction analysée est un composant du support sur lequel porte l'analyse.

Exemples de code SANDRE de fractions analysées,

Code SANDRE fraction analysée	Libellé fraction analysée
33	Particule < 63 µm de sédiments
31	Sédiments bruts
23	Eau brute

Le SANDRE assure la codification de tous les supports et fractions analysées échangés dans le domaine de l'Eau.

D. Le référentiel des unités de mesure

L'expression du résultat de la mesure d'un **paramètre quantitatif**, quelle que soit sa nature, est associée à une unité de mesure correspondant à une grandeur de référence. Celle-ci s'avère indispensable à l'interprétation même du résultat.

Les **paramètres qualitatifs** se rapportent aux paramètres qui ne prennent qu'un nombre limité de valeurs prédéfinies. Le code de l'unité de mesure associée aux résultats de paramètres qualitatifs, prend la valeur «X» par défaut (code SANDRE égal à « X »).

A ne pas confondre avec le code SANDRE « 0 » employée lorsque l'unité de mesure est inconnue.

Chaque unité de mesure comporte, entre autres, un code unique, un libellé, un symbole et une définition. Le libellé et le symbole de toute unité de mesure référencée par le SANDRE, sont attribués au regard des règles conventionnelles d'écriture spécifiées dans le Système International d'Unités de Mesure, et de la définition du ou des paramètres SANDRE quantitatifs s'y rattachant.

La liste de référence des unités de mesure est administrée par le SANDRE.

Exemples de code SANDRE d'unités de mesure,

Code SANDRE unité de mesure	Libellé unité de mesure	symbole unité de mesure
134	microgramme de chlore par litre	µg(Cl)/L
133	microgramme par litre	µg/L
137	micromètre	µm

E. Le référentiel des commémoratifs

L'ensemble des concepts et attributs, qui sont définis par la suite de ce document, sont dits **natifs**, à savoir qu'ils font partie intégrante des spécifications SANDRE propres aux Echanges Laboratoires Commanditaires.

Les partenaires de l'échange peuvent néanmoins être amenés à vouloir introduire et échanger des attributs supplémentaires rattachés à ces concepts natifs existants, en fonction de leur cadre métier.

L'introduction du concept de COMMEMORATIF permet d'apporter une souplesse sémantique.

Un COMMEMORATIF est un attribut complémentaire structuré et rattaché à un seul et unique concept natif existant, parmi la liste suivante :

- DEMANDE
- PRELEVEMENT
- ECHANTILLON
- ANALYSE

La cellule d'animation du SANDRE peut être amené à codifier certains commémoratifs à l'échelle nationale, au travers d'une liste de référence, ceci pour lever toute ambiguïté liée à la multiplicité de codes et la redondance des commémoratifs.

Les partenaires d'échange, souhaitant introduire un attribut supplémentaire, pourront au préalable s'assurer, auprès du SANDRE ou à partir des outils d'accès à la liste de référence des commémoratifs, que cet attribut n'existe pas, auquel cas le SANDRE pourra procéder à sa codification.

V. Les intervenants dans EDILABO

Les différents acteurs ayant été identifiés dans le périmètre d'échange, à savoir COMMANDITAIRE, prestataire LABORATOIRE, prestataire PRELEVEUR, PAYEUR et DESTINATAIRE des résultats, sont tous en réalité des organismes jouant un rôle spécifique dans le domaine des échanges sur les analyses. Un même organisme peut cumuler ces différents rôles.

A. Définition

Ces différents acteurs se rattachent à la notion générique d'INTERVENANT définie dans le référentiel du SANDRE :

«Les intervenants sont tous les organismes ayant un ou plusieurs rôle(s) en tant qu'acteur de l'eau et qui sont référencés dans les bases de données respectant le formalisme du SANDRE. Ils sont identifiés dans les échanges de données par leur code SIRET. Quand ce dernier ne peut pas exister car l'intervenant ne rentre pas dans le domaine d'application du registre national ou lorsque ce code ne permet pas d'identifier de manière univoque l'intervenant (cas des structures incluses dans une structure plus générale), il est alors identifié par son code SANDRE. [...] »

Pour compléter l'information de ces intervenants, deux notions supplémentaires sont ajoutées : le **service interne** et le **contact** (personne ressource) rattaché à chaque intervenant.

B. Le commanditaire

Le COMMANDITAIRE correspond à l'intervenant qui est à l'origine d'une demande (commande) de prélèvements et/ou de résultats d'analyses. Le commanditaire est le maître d'ouvrage responsable des prélèvements et/ou analyses commandés. Le commanditaire est, par définition, **l'émetteur d'une DEMANDE de prestations**.

Une DEMANDE n'est formulée que par un seul COMMANDITAIRE.

En revanche, il n'est pas obligatoirement le destinataire des résultats d'analyses. De même, le commanditaire n'est pas obligatoirement le PAYEUR de la DEMANDE.

C. Le prestataire

Le prestataire est l'intervenant chargé de traiter les demandes qu'il reçoit et de réaliser les prestations définies dans la demande par le commanditaire.

Le prestataire est, par définition le récepteur d'une demande.

Si le prestataire reçoit une demande d'analyses, il exerce le rôle de laboratoire.
S'il reçoit une demande de prélèvements, il exerce le rôle de préleveur.
S'il reçoit une demande mixte, il exerce à la fois le rôle de préleveur et de laboratoire.

D. Le préleveur

Le PRELEVEUR est l'acteur chargé de réaliser le(s) PRELEVEMENT(S) à la suite d'une DEMANDE de prélèvement(s) ou mixte.

Le PRELEVEUR est chargé de préparer et d'amener le(s) ECHANTILLON(S), résultant de ce(s) PRELEVEMENT(S), auprès du (des) LABORATOIRE(S). Il mesure les paramètres in situ ainsi que les conditions environnementales dans lesquelles chaque PRELEVEMENT a été réalisé. Il PEUT renseigner certaines caractéristiques liées à chaque prélèvement (accréditation, conformité,...). il renvoie l'ensemble de ces résultats au commanditaire (ou autres destinataires, y compris le laboratoire en charge de réaliser des analyses sur les éventuels échantillons de ces prélèvements).

E. Le laboratoire

Le LABORATOIRE est l'acteur chargé de réaliser les ANALYSES (en laboratoire uniquement) sur des échantillons de prélèvements.

Un LABORATOIRE ne peut recevoir qu'un seul et unique ECHANTILLON par prélèvement.

Le LABORATOIRE DOIT obligatoirement être indiqué pour chaque échantillon d'un prélèvement donné.

F. Les payeurs

Bien que le système de facturation (bon de commande, facture, paiement) soit exclu du périmètre des échanges, l'identification des organismes PAYEURS est incluse dans la description d'une DEMANDE et permet d'établir une correspondance avec les données liées à la gestion de la facturation.

Différents organismes PAYEURS peuvent être mentionnés au sein d'une DEMANDE de prestations, selon la nature de la prestation et la répartition des frais qui s'y raccordent.

➤ Le **PAYEUR de la DEMANDE** est l'intervenant chargé de verser le montant du coût total de l'ensemble des prestations (prélèvements et/ou analyses) faisant suite à une et une seule DEMANDE. Il ne correspond pas forcément au COMMANDITAIRE d'une DEMANDE. A noter que si le PAYEUR d'une DEMANDE est renseigné, il est par définition le PAYEUR de chaque PRELEVEMENT à réaliser, de chaque échantillon et de chaque analyse à effectuer. Dans ce cas, tous les autres payeurs NE DOIVENT PAS être renseignés.

➤ Le **PAYEUR du PRELEVEMENT** est l'intervenant chargé de verser le montant du coût total facturé suite à la réalisation d'un PRELEVEMENT donné ;

aux mesures in situ, aux mesures environnementales et à la constitution d'un ou plusieurs ECHANTILLONS.

➤ Le **PAYEUR d'un échantillon** est l'intervenant chargé de verser le montant du coût total de l'ensemble des ANALYSES réalisées par un LABORATOIRE sur ce même ECHANTILLON (les mesures in situ sont à la charge du payeur du prélèvement). Dans ce cas, les payeurs définis pour chaque groupe de paramètres et pour chaque analyse à réaliser sur cet échantillon NE DOIVENT PAS être renseignés.

➤ Le **PAYEUR d'un GROUPE de PARAMETRES** correspond à l'intervenant chargé de verser le montant du coût total de l'ensemble des ANALYSES caractérisant un groupe de paramètres à mesurer, préalablement défini par le commanditaire.

➤ Le **PAYEUR d'une ANALYSE** (définie en dehors d'un groupe de paramètres) est l'organisme chargé de verser le montant du coût total de la réalisation d'une ANALYSE donnée par un LABORATOIRE et sur un ECHANTILLON donné.

Le tableau croisé mentionné ci-dessous récapitule la répartition des prestations selon les différents payeurs :

PAYEURS	Opération de prélèvement / Mesures environnementales / Mesures in situ	Echantillon	Groupe de paramètres (in situ ou en laboratoire)	Analyse (hors groupe de paramètres)
Payeur de la demande	✘	✘	✘	✘
Payeur du prélèvement	✘			
Payeur de l'échantillon		✘	✘	✘
Payeur d'un groupe de paramètres			✘	
Payeur d'une analyse (hors groupe de paramètres)				✘

G. Le destinataire des résultats d'analyses

Un DESTINATAIRE des RESULTATS D'ANALYSES reçoit les résultats d'analyses issus d'une demande.

Une demande DOIT comporter au moins un DESTINATAIRE DES RESULTATS D'ANALYSES.

Il est possible de spécifier plusieurs destinataires de résultats d'analyses pour une même DEMANDE. Si le commanditaire souhaite recevoir les résultats d'analyses, ses références DOIVENT figurer parmi la liste des destinataires.

Par exemple, la DDASS Haute-Garonne, commanditaire, commande au laboratoire LDA Haute-Garonne des analyses Eau Potable. Elle indique que les destinataires des résultats sont la DDASS, la collectivité locale et l'exploitation de l'unité de traitement.

H. Informations communes à l'ensemble des acteurs

1. Identification des acteurs

Les INTERVENANTS sont identifiés dans les échanges de données par leur code SIRET. Quand ce dernier ne peut pas exister si l'intervenant ne rentre pas dans le domaine d'application du registre national ou lorsque ce code ne permet pas d'identifier de manière univoque l'intervenant (cas des structures incluses dans une structure plus générale), il est alors identifié par un code SANDRE unique.

La liste nationale des codes SANDRE des intervenants non SIRETE est établie sous la responsabilité du SANDRE. Le code SIRET est quant à lui établi par l'INSEE.

Les autres informations sur l'intervenant portent sur son nom, sa localisation et son domaine d'activité.

2. Service interne d'un intervenant

Le service interne correspond à une unité ou une structure rattachée à un unique intervenant sur le plan de l'organisation du travail, et exerçant un ensemble de tâches spécifiques.

Le nom du service interne demeure une information textuelle et facultative dont l'intérêt au niveau des échanges de données informatisées n'est autre que de personnaliser davantage l'identité de chacun des intervenants mis en jeu au sein d'une quelconque DEMANDE.

Il est possible de préciser le nom d'un seul et unique service interne pour chaque intervenant impliqué dans un échange.

3. Contact d'un intervenant (personne ressource ou interlocuteur)

Un contact d'un intervenant correspond à une personne physique rattachée à un unique intervenant.

Le nom du contact demeure une information textuelle et facultative dont l'intérêt au niveau des échanges de données informatisées n'est autre que de personnaliser davantage l'identité de chacun des intervenants mis en jeu au sein d'une quelconque DEMANDE.

Il est possible de préciser le nom d'un seul et unique interlocuteur pour chaque intervenant impliqué lors d'un échange.

VI. La demande de prestations

A. Définition

Une **DEMANDE** est un **message qui lie deux et uniquement deux acteurs, le commanditaire et le prestataire**. Le **type** de la DEMANDE (prélèvements, analyses ou mixte) détermine la nature des prestations à réaliser.

Le prestataire est chargé de réaliser les prélèvements, les mesures in situ et de paramètres environnementaux, pour les prélèvements sur lesquels il est mentionné en tant que PRELEVEUR.

Le prestataire est chargé de réaliser les analyses (en laboratoire) des échantillons pour lesquels il est mentionné en tant que LABORATOIRE.

Cet ensemble de prestations est défini **durant une période donnée**.

Une DEMANDE ne doit pas être confondue avec un contrat, car elle ne fait référence à aucune valeur administrative, ni juridique.

Les deux acteurs reliés par une DEMANDE peuvent être deux intervenants distincts ou appartenir à la même entité.

Lorsqu'une DEMANDE fait l'objet d'une autre DEMANDE (exemple : sous-traitance d'analyses entre laboratoires), les spécifications des échanges ne permettent pas de gérer l'association entre les DEMANDES. Cette gestion relève uniquement du ressort de chacun des organismes mis en jeu. Par conséquent, toute DEMANDE, provenant de la déclinaison d'une autre DEMANDE, est considérée comme une DEMANDE indépendante et distincte de celle précédemment émise.

B. Identification d'une demande

L'attribution de l'identifiant d'une DEMANDE relève du ressort de l'émetteur de celle-ci, soit, le COMMANDITAIRE.

L'identification de toute DEMANDE repose sur le principe suivant :

- un **identifiant unique** spécifiquement attribué par le COMMANDITAIRE, **couplé** au code du COMMANDITAIRE (**code SIRET** ou **code SANDRE**).

Le prestataire PEUT être amené de son côté à gérer une codification interne des DEMANDES qu'il reçoit.

C. Les types de demande

Le type de la DEMANDE est déterminé par l'émetteur, i.e. le COMMANDITAIRE. Une DEMANDE peut être de trois natures décrites dans les rubriques suivantes.

1. une unique DEMANDE DE PRELEVEMENT(S)

Une DEMANDE DE PRELEVEMENT est un message qui lie un COMMANDITAIRE et UN PRELEVEUR.

La DEMANDE est constituée de l'ensemble des informations nécessaires pour que le PRELEVEUR puisse opérer au(x) PRELEVEMENT(S) demandés.

Le résultat de la DEMANDE DE PRELEVEMENT regroupe l'ensemble des ECHANTILLONS, les résultats éventuels des **paramètres in situ** et les mesures des **conditions environnementales** issus de chaque prélèvement.

Une demande de prélèvements PEUT comporter les analyses à réaliser par un ou plusieurs tiers laboratoire(s), afin que le préleveur puisse prendre les précautions techniques nécessaires en vue de la préparation d'échantillon(s).

Au sein d'une demande de prélèvements, le prestataire DOIT au moins être mentionné en tant que préleveur d'un prélèvement.

Au sein d'une demande de prélèvements, lorsqu'un prélèvement fait l'objet de mesures de paramètres in situ, il est défini un échantillon particulier («échantillon in situ ») pour ce prélèvement, et ayant pour laboratoire le préleveur.

2. une unique DEMANDE D'ANALYSE(S)

Une DEMANDE D'ANALYSES est un message qui lie un COMMANDITAIRE et UN LABORATOIRE.

La DEMANDE est constituée de l'ensemble des informations nécessaires pour que le LABORATOIRE puisse opérer aux ANALYSES demandées. Les caractéristiques des prélèvements à réaliser ainsi que les mesures des conditions environnementales et celles des paramètres in situ PEUVENT figurer au sein d'une demande d'analyses (au minimum le code du prélèvement attribué par le commanditaire).

Au sein d'une demande d'analyses, le prestataire DOIT au moins être mentionné en tant que laboratoire réalisant des analyses sur un échantillon issu d'un prélèvement.

Le résultat de la DEMANDE D'ANALYSES regroupe l'ensemble des ANALYSES (réalisées par le laboratoire et éventuellement celles réalisées in situ et qui ont été réalisées par le préleveur).

3. une DEMANDE MIXTE (DE PRELEVEMENTS ET D'ANALYSES)

Une **DEMANDE MIXTE** est un message qui lie un **COMMANDITAIRE** et un **PRESTATAIRE** chargé de réaliser l'ensemble des prestations demandées, à savoir **PRELEVEMENT(S) ET ANALYSE(S)**.

Le **PRESTATAIRE** joue donc à la fois le rôle de **PRELEVEUR** et le rôle de **LABORATOIRE**.

Ce type de **DEMANDE** signifie qu'au sein d'un même message, le prestataire prend en charge la réalisation d'un ou plusieurs **PRELEVEMENTS** ainsi qu'une ou plusieurs **ANALYSES** (à réaliser in situ ou en laboratoire).

Le prestataire est chargé de réaliser les prélèvements, les mesures in situ et de paramètres environnementaux, pour les prélèvements sur lesquels il est mentionné en tant que **PRELEVEUR**.

Le prestataire est chargé de réaliser les analyses (en laboratoire) des échantillons pour lesquels il est mentionné en tant que **LABORATOIRE**.

4. Synthèse

Le tableau suivant récapitule l'ensemble des prestations pouvant être réalisées par type de **DEMANDE** :

PRESTATIONS à réaliser	DEMANDE DE PRELEVEMENT(S)	DEMANDE D'ANALYSE(S)	DEMANDE MIXTE
PRELEVEMENTS (opération de constitution d'ECHANTILLONS)	X	pour information	X
Mesures de conditions environnementales	X	pour information	X
Mesures de paramètres in situ	X	pour information	X
Mesures de paramètres en laboratoire	pour information	X	X

D. Période d'application d'une demande

La période d'application d'une demande se caractérise par une date de début et de fin d'application.

La **date de début d'application de la demande** correspond à la date à partir de laquelle les prestations demandées sont réellement prises en charge par le

prestataire (préleveur, laboratoire). Cette information est utile lorsque le commanditaire envoie une demande prévisionnelle de prestations qui prend effet ultérieurement à la date de rédaction ou de réception de la demande par le prestataire. La date de début d'application correspond, en règle générale, à la date de réalisation de la première prestation demandée.

La **date de fin d'application de la demande** correspond à la date, au jour près, pour laquelle le commanditaire estime que l'ensemble des prestations seront achevés. En revanche, elle ne met pas fin aux éventuels traitements des résultats issus de la demande et réalisés par le prestataire, en vue d'un envoi ultérieur aux destinataires des résultats.

Exemples,

Si le commanditaire mentionne que sa demande mixte a une durée d'application allant du 1^{er} Janvier 2005 au 31 Décembre 2005, le prestataire doit s'attendre à avoir dans la demande un ensemble de prestations à réaliser qui s'étale tout au long de l'année 2005. L'envoi de résultats PEUT être en revanche irrégulier, voir dépasser l'année 2005, selon l'état d'avancement du prestataire.

E. Référence du marché

Bien que le système de commande et de facturation soient exclus du périmètre d'échange, un attribut appelé « **Référence du marché** », rempli par le commanditaire, permet le cas échéant d'identifier le contrat liant les deux parties.

VII. Les lieux de prélèvement

A. La station de prélèvement

La STATION DE PRELEVEMENT est un lieu principal, identifié et localisé, sur lequel s'effectue(nt) le(s) PRELEVEMENT(S) ainsi que la mesure des paramètres in situ (exemple : température de l'eau) et des conditions environnementales (état des berges ;...).

La STATION DE PRELEVEMENT peut être complétée par une information plus précise, la LOCALISATION DE PRELEVEMENT.

La STATION DE PRELEVEMENT est localisée sur une seule commune sur le territoire, identifiée via son code INSEE.

Lorsqu'une STATION DE PRELEVEMENT est située sur plusieurs communes (cas des stations sur des cours d'eau), une seule commune, dite principale, est retenue.

B. La localisation de prélèvement

La LOCALISATION DE PRELEVEMENT constitue un renseignement complémentaire à la STATION DE PRELEVEMENT. Autrement dit, la LOCALISATION DE PRELEVEMENT équivaut à un niveau de précision supplémentaire vis à vis du lieu de prélèvement. Une LOCALISATION DE PRELEVEMENT est rattachée à une et une seule STATION DE PRELEVEMENT.

Les LOCALISATIONS DE PRELEVEMENT sont les différents espaces géographiques de référence où les mesures in situ, les mesures des conditions environnementales, et les PRELEVEMENTS en vue d'analyses en laboratoire sont réellement effectués.

Ces localisations doivent être définies en cohérence avec la nature de la STATION DE PRELEVEMENT à laquelle elles se rattachent.

Il peut exister plusieurs LOCALISATIONS DE PRELEVEMENT au sein d'une STATION DE PRELEVEMENT.

Bien qu'une LOCALISATION DE PRELEVEMENT soit rattachée à une STATION DE PRELEVEMENT, la commune à laquelle appartient une LOCALISATION DE PRELEVEMENT peut être différente de celle à laquelle appartient la STATION. Cette situation se rencontre notamment lorsqu'une STATION DE PRELEVEMENT est située sur plusieurs communes.

Toute référence à une LOCALISATION DE PRELEVEMENT s'accompagne obligatoirement de celle relative à la STATION DE PRELEVEMENT s'y rattachant.

L'attribut « Localisation exacte du prélèvement » constitue le troisième et dernier niveau de précision du lieu de prélèvement. Cet attribut apporte des précisions sur le lieu effectif du prélèvement à réaliser ou réalisé. Il peut aussi comporter des informations pratiques utiles au bon déroulement des opérations de prélèvement.

C. Correspondances entre les terminologies du SANDRE

Certaines thématiques, pour lesquelles le SANDRE a établi un dictionnaire de données et un format d'échanges, comportent des terminologies dont les définitions correspondent à celles définies dans ce document, à savoir la STATION DE PRELEVEMENT et la LOCALISATION DE PRELEVEMENT.

Le tableau ci-dessous permet, aux acteurs du monde de l'eau appliquant les préconisations d'un format d'échanges SANDRE existant pour une thématique donnée, d'établir une correspondance entre la terminologie mise en œuvre pour chaque thématique et celle définie dans le cadre des échanges « Laboratoires / Commanditaires ».

Thématique	STATION DE PRELEVEMENT	LOCALISATION DE PRELEVEMENT
Eaux superficielles	Station de mesure	Site de mesure
Eaux souterraines	Point d'eau	Site de mesure du qualitomètre
Alimentation en eau potable (AEP)	Unité de distribution / Unité de production (installation)	Point de surveillance
Assainissement, rejets des collectivités	Ouvrage d'assainissement	Point de mesure
Assainissement, rejets industriels	Etablissement / Site industriel	Point de mesure
Eaux littorales	Lieu de surveillance (anciennement station de mesure)	/

D. Typologie des stations et localisations de prélèvement

Au sein de certaines thématiques de l'eau, les stations et localisations de prélèvement sont caractérisées par une typologie spécifique, qui apporte une information supplémentaire relative la nature ou la fonction exacte attribuée respectivement à la station ou localisation de prélèvement.

Ces informations demeurent facultatives et PEUVENT être échangées au niveau des attributs :

- **Type de station de prélèvement**
- **Type de localisation de prélèvement**

Par exemple,

dans la thématique « Alimentation en eau potable », une installation principale (dont l'équivalence sémantique est « station de prélèvement » pour les échanges laboratoires-commanditaires) PEUT être de type :

- Captage
- Mélange de captage
- Unité de traitement / production
- Unité de distribution
- Prise d'eau

La liste des valeurs possibles pour ces attributs varie selon la thématique dans laquelle les stations et localisations de prélèvement se rapportent (cf chapitre « Principales nomenclatures », « Type de station de prélèvement » et « type de localisation de prélèvement »).

E. Codification des stations et localisations de prélèvement

La codification de ces lieux géographiques s'appuie sur celle qui existe au sein de chaque thématique dans laquelle les acteurs exercent leur activité. Ces lieux sont, en grande majorité, définis dans le cadre de formats d'échanges existants et relatifs à chaque thématique abordée par le SANDRE.

Le tableau suivant récapitule les libellés et codifications des STATIONS ET LOCALISATIONS DE PRELEVEMENT selon les thématiques traitées par le SANDRE :

Thématique	STATION DE PRELEVEMENT	LOCALISATION DE PRELEVEMENT
Eaux superficielles	Code national sur 8 caractères, attribué par les Agences de l'Eau, débutant par le code du bassin	Code attribué par le gestionnaire de la station de mesure rattachée.
Eaux souterraines	Code national du point d'eau sur 17 caractères	Code attribué par le gestionnaire du point d'eau rattaché
Alimentation en eau potable (AEP)	Code national de l'ouvrage attribué par la DDASS	Code national du point de surveillance
Assainissement, rejets des collectivités	Code national de l'ouvrage attribué par les AE débutant par le code du bassin	Code attribué par le gestionnaire de l'ouvrage d'assainissement rattaché
Assainissement, rejets industriels	Code national attribué par les AE composé du code bassin sur deux positions en préfixe et du code des stations d'épuration interne au bassin sur dix positions.	Code attribué par le gestionnaire de l'ouvrage d'assainissement rattaché
Eaux littorales	Code spécifique concaténé avec le code SIRET du responsable de la station	/

Dans le cadre des échanges Laboratoires-Commanditaires, toutes ces codifications peuvent être employées. Aussi, un attribut « Origine du code... » complète l'identification des stations et localisations.

Le tableau suivant liste les valeurs possibles pour l'origine du code de la STATION DE PRELEVEMENT et pour l'origine du code de la LOCALISATION DE PRELEVEMENT :

Valeurs	Libellés de l'origine du code de la STATION DE PRELEVEMENT / Libellés de l'origine du code de la LOCALISATION DE PRELEVEMENT
0	Origine du code inconnue
1	Code national attribué par les Agences de l'eau pour les Eaux de Surface
2	Code national attribué pour SISE'EAU
3	Code national attribué par le BRGM pour la BSS et ADES
4	Code national attribué par l'IFREMER pour QUADRIGE
10	Code local attribué par le(s) maître(s) d'ouvrages(s) ou propriétaire(s) de la station de prélèvement.
11	Code local attribué par le commanditaire de la demande
12	Code local attribué par l'intervenant chargé du prélèvement
13	Code local attribué par le laboratoire d'analyses

L'identification des lieux géographiques, sur lesquels les PRELEVEMENTS sont effectués, repose donc sur les informations suivantes :

- Code de la STATION DE PRELEVEMENT
- Origine du code de la STATION DE PRELEVEMENT

Éventuellement complétées par :

- Code de la LOCALISATION DE PRELEVEMENT
- Origine du code de la LOCALISATION DE PRELEVEMENT

VIII. Le prélèvement

A. Définition

Le PRELEVEMENT correspond à l'opération permettant de constituer **un ou plusieurs ECHANTILLONS** cohérents (un échantillon par laboratoire), selon une éventuelle méthode particulière, durant **une période donnée**, relatifs à **un support** et **un lieu géographique**, ceci quelle que soit la distribution opérée entre les différents flacons ramenés au(x) laboratoire(s).

Le lieu est défini obligatoirement par la STATION DE PRELEVEMENT. Deux informations supplémentaires PEUVENT être mentionnées pour préciser davantage le lieu du prélèvement. Il s'agit de :

- LA LOCALISATION DU PRELEVEMENT
- La localisation exacte du prélèvement (information textuelle)

L'opération de PRELEVEMENT peut être manuelle ou mécanique (à l'aide d'un préleveur automatique).

Le PRELEVEMENT est **effectué par** l'organisme ayant le rôle de « PRELEVEUR ».

Le PRELEVEMENT peut être complété par des mesures de conditions environnementales et de paramètres in situ.

Le commanditaire peut mentionner une ou plusieurs **finalités** pour chaque prélèvement. La finalité (cf nomenclatures) désigne un objectif poursuivi et sous-jacent à la réalisation du prélèvement.

B. Codification du prélèvement

Lors de la rédaction d'une DEMANDE comprenant un ensemble de PRELEVEMENTS à réaliser, le commanditaire identifie de manière unique chacun de ces PRELEVEMENTS.

En parallèle, le prestataire (PRELEVEUR uniquement) peut être amené à identifier en interne les prélèvements qu'il réalise.

Au sein de l'ensemble du périmètre d'échange, l'unicité de chaque PRELEVEMENT est donc assurée par la clé primaire composée:

Composantes de la clé du prélèvement	Exemple
Code du prélèvement attribué par le commanditaire	25032005-AAA-22
Code du commanditaire	1703030100005
Origine du code du commanditaire	SIRET

SANDRE – DESCRIPTION DES DONNEES Echanges Laboratoires - Commanditaires	sandre_descr_EDILABO_v1.doc Version : 1.0-Date : 11/07/2005
--	--

ATTENTION : l'identifiant du prélèvement doit être unique pour un commanditaire et ne doit pas être lié au code de la demande.

Le cas suivant NE DOIT pas exister : La DIREN Bretagne crée une demande de prélèvements identifiée 1234X1 auprès d'un préleveur avec un prélèvement identifié DDP1. La même DIREN réalise une demande de prélèvements 1234Z2 auprès d'un autre préleveur avec un autre prélèvement à réaliser et identifié DDP1.

Lorsque le code décrit ci-dessus n'est pas défini par le commanditaire (envoi de résultats sans demande préalable), la clé d'identification d'un prélèvement s'appuie sur les composantes suivantes:

Composantes de la clé de substitution du prélèvement	Exemple
Code du commanditaire	1703030100005
Origine du code du commanditaire	SIRET
Code de la station de prélèvement	04079600
Origine du code de la station de prélèvement	1
Date du prélèvement	2005-03-30
Code du support prélevé	2 (EAU)
Code de l'intervenant préleveur	1703030102345
Origine du code de l'intervenant préleveur	SIRET

L'identification du prélèvement est clé dans le cadre des échanges multipartenaires (cas 2 décrit dans III.B), comme l'illustre suivant.

La DIREN Bretagne réalise une demande de prélèvement et de mesures in situ, avec un code demande 123X1 et un code de prélèvement DDP1. Elle génère la demande d'analyse auprès du laboratoire CGI 123X2 avec le même code de prélèvement DDP1. Ainsi, lorsque le préleveur apporte les échantillons, il indique le code du prélèvement DDP1+ code de la DIREN Bretagne (et non le code de sa demande !) afin de faire le lien entre l'échantillon apporté et la demande d'analyse reçue par le laboratoire CGI. Ce schéma se reproduit lors de la réception des résultats de mesures in situ du préleveur et les résultats d'analyses du laboratoire.

Même si l'objectif du document est de définir les modalités informatiques pour l'échange des données, **le Sandre et le groupe de travail conseillent d'utiliser ces codes dans les échanges papier entre les interlocuteurs :**

- lors de la génération des fiches prélèvements, indication du code commanditaire + code du prélèvement,
- lors de l'étiquetage des flacons, indication de ces deux codes et éventuellement le code du laboratoire.

- Si un mécanisme de code-barres est mis en œuvre, l'utilisation de ce code commanditaire + code du prélèvement est vivement recommandée.
- Inscription de ces informations dans les bulletins de résultats
- ...

C. Date de réalisation du prélèvement

Les informations relatives au moment pour lequel un prélèvement doit être réalisé ou est réalisé, sont mentionnées ci-dessous :

- Date du prélèvement à effectuer ou réalisé (format AAAA-MM-JJ)
- Heure du prélèvement à effectuer ou réalisé (format hh:mm:ss)
- Délai de réalisation du prélèvement (uniquement dans la demande de prestations)
- Durée éventuelle du prélèvement

L'attribut « **Délai de réalisation du prélèvement** », obligatoirement renseigné par le commanditaire, permettra au PRESTATAIRE de connaître le degré de précision de la date spécifiée pour le prélèvement.

Si le commanditaire renseigne dans sa demande les informations suivantes :

➤ *Date du prélèvement : 2005-03-30*

➤ *Délai de réalisation du prélèvement : 4 jours*

Le prestataire interprète ces informations de la manière suivante : le prélèvement à réaliser doit être effectué à partir du 30 Mars 2005, dans les quatre jours qui suivent cette date incluse).

D. Caractéristiques du produit de prélèvement

Le commanditaire peut apporter davantage d'informations relatives au produit de prélèvement. Ces précisions supplémentaires peuvent amener le préleveur à opter pour des conditions et des précautions particulières au moment du prélèvement.

La **nature du produit de prélèvement** (cf. nomenclatures) précise le milieu dans lequel le support est prélevé. Une nature de produit est obligatoirement rattaché à un seul support (exemple : produit « Eau de surface » rattaché au support « EAU »). Le code, attribué à chacune des natures de produit, comprend le code du support auquel le produit correspondant est rattaché (exemple : le code du support « EAU » est « 3 » et le code du produit «EAU DE SURFACE» est « 3.1 »).

L'**usage du produit de prélèvement** (cf. nomenclatures) précise la finalité ou l'utilité qui est attribuée au support sur lequel porte l'investigation. Il s'agit

généralement d'activités humaines (exemple : baignade, consommation humaine,...)

La norme appliquée au produit de prélèvement (cf. nomenclatures) désigne la norme qualitative que doit respecter le support. Cette information est particulièrement échangée entre DDASS et laboratoires d'analyses, car elle conditionne implicitement certaines précautions à prendre dans le cadre de la réalisation des prélèvements et analyses

Le risque du produit de prélèvement correspond à une zone textuelle libre, comportant des éléments et indications mentionnés par le commanditaire de la demande, relatifs aux intérêts et enjeux liés au déroulement du prélèvement.

E. Le déroulement du prélèvement

Un prélèvement PEUT être effectué selon une **méthode particulière**.

Après avoir effectué ses opérations de prélèvements, le préleveur peut quant à lui qualifier le déroulement de chaque prélèvement grâce aux informations élémentaires suivantes :

La conformité du prélèvement (cf. nomenclatures) indique si des difficultés ont été rencontrées au cours du prélèvement, notamment au regard des recommandations qui sont définies dans la norme NF T90-100 d'août 1972.

L'accréditation du prélèvement (cf. nomenclatures) indique si le préleveur a été accrédité et reconnu par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC) ou par un autre organisme d'accréditation similaire, pour ses compétences techniques et organisationnelles dans le cadre du prélèvement, au vu de la norme ISO 17025. (A ne pas confondre avec l'accréditation d'un résultat d'analyse)

L'attribut '**prélèvement sous réserve**' (cf. nomenclatures) permet au prestataire préleveur d'apporter un jugement critique sur le déroulement du prélèvement susceptible d'avoir des répercussions au niveau de la représentativité des échantillons obtenus à la suite du prélèvement.

F. Les conditions environnementales liées au prélèvement

Pour chaque prélèvement, des **mesures sur des paramètres environnementaux** sont effectuées afin de déterminer certaines caractéristiques de l'environnement telles que les conditions météorologiques, l'état des berges ou les caractéristiques de l'ouvrage, conditionnant ainsi le déroulement des PRELEVEMENTS et la réalisation éventuelle d'ECHANTILLONS.

Toutes les analyses correspondant aux mesures des conditions environnementales se rapportent aux PRELEVEMENTS.

Un paramètre environnemental est différent d'un paramètre in situ.

G. Cas particulier des paramètres in situ

Un paramètre in situ est une propriété du support (composant du milieu sur lequel porte l'investigation) ou d'une partie du support placé dans des conditions environnementales particulières et qui est obligatoirement mesuré directement sur la STATION ou LOCALISATION DE PRELEVEMENT, par le préleveur.

Un paramètre in situ d'un support contribue à en apprécier les caractéristiques et/ou la qualité et/ou l'aptitude à des usages uniquement lorsqu'il est placé dans des conditions environnementales particulières.

Les mesures de paramètres in situ sont impérativement rattachées à un ECHANTILLON.

Pour un prélèvement faisant l'objet d'analyses in situ et d'analyses en laboratoire, les analyses in situ PEUVENT être rattachées au même échantillon que les analyses à réaliser (ou réalisées) en laboratoire lorsque le laboratoire réalise (a réalisé) le prélèvement en question.

En revanche, elles DOIVENT figurer au niveau d'un échantillon particulier (« échantillon in situ ») lorsque le préleveur est différent du laboratoire en charge de réaliser des analyses en laboratoire sur un échantillon de ce même prélèvement. Le laboratoire destinataire de cet « échantillon in situ » DOIT être le préleveur.

Pour un prélèvement faisant uniquement l'objet d'analyses in situ, elles DOIVENT également figurer au niveau d'un échantillon particulier (« échantillon in situ »), le laboratoire destinataire de cet échantillon étant le préleveur.

IX. L'échantillon

A. Définition

Un ECHANTILLON est le résultat d'un PRELEVEMENT réalisé ou commandé par un COMMANDITAIRE et envoyé à un LABORATOIRE (ou destinataire de l'échantillon), afin d'en effectuer des analyses (cf cas particulier des paramètres in situ).

Pour un prélèvement donné, un laboratoire ne reçoit qu'un seul et unique échantillon. Un prélèvement peut générer plusieurs échantillons lorsqu'ils sont envoyés à plusieurs laboratoires différents.

Cette définition n'introduit pas la notion de flaconnage puisque lors du prélèvement, plusieurs flacons peuvent être amenés au laboratoire. Elle ne correspond pas toujours à la définition attribuée par les différents acteurs (l'échantillon peut être partagé par plusieurs laboratoires, un laboratoire peut recevoir plusieurs échantillons,...). Néanmoins, cette définition qui est issue d'un consensus Laboratoire / Commanditaires répond bien aux modalités d'échanges de données.

Par exemple, l'Agence de l'Eau AG commande un prélèvement sur une station de mesure qualité cours d'eau à son préleveur CG31. Elle indique que ce prélèvement entraîne la création de deux échantillons : « l'échantillon » pour le laboratoire LDA Haute Garonne concernant les paramètres physico-chimiques classiques et un échantillon pour le laboratoire LSEH pour les micropolluants. Lors du prélèvement, le conseil général prélève trois flacons : deux pour l'échantillon LDA Haute Garonne et 1 pour l'échantillon LSEH.

Un ECHANTILLON est acheminé au LABORATOIRE dans des conditions de transport et de conservation particulières. Ces conditions sont réunies sous la définition d'une méthode de conservation et de transport.

B. Codification de l'échantillon

Le commanditaire, le laboratoire et le préleveur ont la possibilité d'identifier chaque ECHANTILLON, sachant que la clef d'identification d'un échantillon au niveau du périmètre d'échange demeure:

- code du prélèvement attribué par le commanditaire.
- code du commanditaire
- origine du code du commanditaire
- code du laboratoire recevant l'échantillon
- Origine du code du laboratoire recevant l'échantillon.

Comme indiqué dans la rubrique relative à la codification des prélèvements, il est conseillé d'employer le code de l'échantillon lors des échanges papier.

C. Complétude de l'échantillon

L'attribut 'Complétude de l'échantillon' ne s'applique qu'au message 'EDILABO :Envoi de résultats'. Il permet au laboratoire d'indiquer l'état d'avancement des analyses réalisées pour chaque échantillon, à l'aide d'une liste de valeurs prédéfinies (cf nomenclature « Complétude de l'échantillon »).

Le laboratoire PEUT ainsi transmettre ses résultats de manière partielle pour chaque échantillon (code «1 », ayant pour libellé « envoi partiel»), et ne mentionner le caractère « complet » de chaque échantillon (code « 2 » ayant pour libellé « envoi partiel / fin »), qu'au moment de l'envoi des derniers résultats.

Le laboratoire PEUT également transmettre à tout moment l'intégralité des résultats demandés pour chaque échantillon (code « 3 » ayant pour libellé « envoi complet»).

X. L'analyse

A. Définition

Dans le cadre d'une demande de prestations, une ANALYSE apporte l'ensemble des informations nécessaires au laboratoire pour procéder à la détermination de la valeur d'un paramètre donné (paramètre SANDRE, méthode d'analyse, unité de mesure attendue,...). Ces informations s'apparentent à un profil d'opération d'une analyse à réaliser ou réalisée.

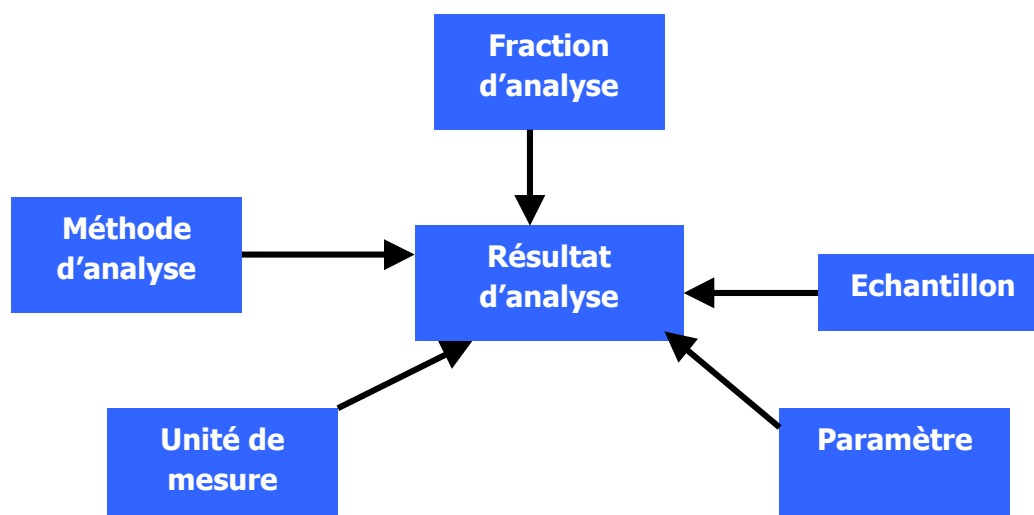
Dans le cadre d'un envoi de résultats d'analyses entre un laboratoire d'analyses et les destinataires appropriés, une ANALYSE correspond à un résultat qualitatif mesuré pour :

Un ECHANTILLON	12345
un PARAMETRE DE MESURE	Mercuré
une METHODE D'ANALYSE	Méthode par spectrométrie d'absorption
un SUPPORT	EAU
une FRACTION ANALYSEE	eau brute
une UNITE DE MESURE	µg/L

Toutes les ANALYSES, qu'elles soient réalisées « in situ » ou « en laboratoire », se raccordent obligatoirement à un ECHANTILLON.

Pour les analyses de paramètres qualitatifs, l'unité de mesure sera renseignée par le code «X» (sans objet). A ne pas confondre avec le code « 0 » employé lorsque l'unité de mesure est inconnue.

Une analyse peut être physico-chimique ou microbiologique. Le domaine de la biologie, autre que la microbiologie, n'est pas couvert.



Une analyse est réalisée par un LABORATOIRE pour le compte d'un COMMANDITAIRE dans le cadre d'une DEMANDE.

Chaque analyse est caractérisée par un ensemble d'informations :

- la valeur du résultat exprimée dans une unité d'échanges, associée à une information précisant les cas de valeurs inférieures à un seuil, ...
- la date de publication du bulletin d'analyse,
- le respect des normes et agrément.

B. Codification d'une analyse

L'identification de chaque résultat d'analyse repose sur une clé multiple, dont les composantes sont :

- Code de l'échantillon
- Code SANDRE du paramètre mesuré
- Code SANDRE du support
- Code SANDRE de la fraction analysée

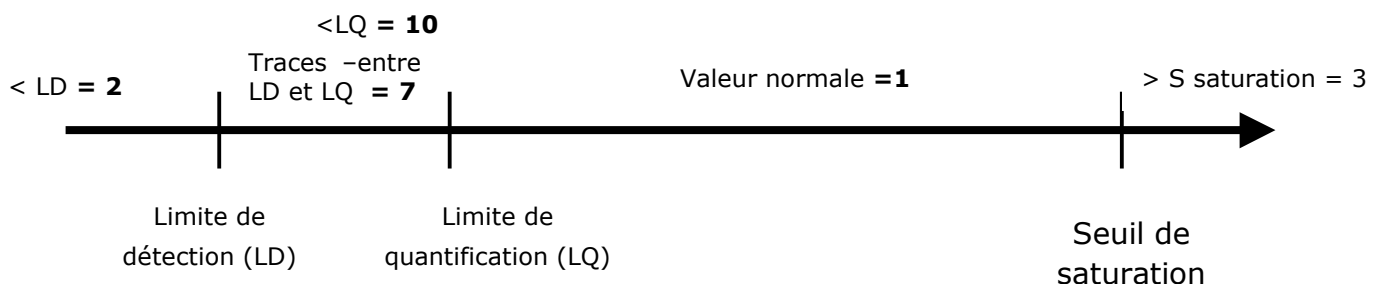
C. Interprétation d'un résultat analytique

Un résultat d'analyse peut être accompagné de diverses informations apportant une valeur ajoutée quant à son interprétation et son exploitation ultérieure.

Parmi ces informations, les **valeurs seuils** apportent des éléments d'appréciation de la qualité d'un résultat d'analyse. Il est possible de mentionner pour chaque résultat :

- le code remarque:

Le code remarque de l'analyse permet d'apporter des précisions sur le résultat en indiquant si le résultat obtenu est inférieur à un seuil, ou qu'il y a présence de traces...



Ces valeurs ont été validées mais le code 7 (traces) le code 2 (<LD) sont peu

utilisées ; le code 10 (<LQ) étant au contraire préconisé mais il doit être complété par la transmission de la valeur de la Limite de Quantification (LQ). En effet, la LQ ne peut être établie à priori par référence pour un uplet paramètre/méthode/produit (dépend des conditions même de réalisation).

Les valeurs possibles sont résumées dans le tableau suivant :

Cas de figure	Exemple sur Un bulletin d'analyse	Valeur à indiquer dans l'attribut Résultat	Code remarque
Analyse non faite	-	Champ vide	0
Résultat > seuil de quantification et < au seuil de saturation ou Résultat = 0	50,1	Le résultat	1
Résultat < seuil de détection	<0,01	Seuil de détection	2
Résultat > seuil de saturation	>10	Seuil de saturation	3
Présence (en bactériologie)	Présence	1	4
Absence (en bactériologie)	Absence	2	4
Incomptable (en bactériologie)	Incomptable	Champ vide	5
Taxons non individualisables (en hydrobiologie)	Non indi.	1	6
Traces (< seuil de quantification et > seuil de détection)	Traces	Seuil de quantification	7
Dénombrement > Valeur (méthode qualitative généralement bactériologique ou hydrobiologie)	>5000 individus	Valeur	8
Dénombrement < Valeur (méthode qualitative généralement bactériologique ou hydrobiologie)	< 10 individus	Valeur	9
Résultat inférieur au seuil de quantification	<0,01	Seuil de quantification	10

- la limite de détection :

Plus petite valeur d'un paramètre à analyser sur un échantillon, pouvant être détectée et considérée comme différente de la valeur du blanc (avec une probabilité donnée), mais non nécessairement quantifiable (cf. norme française XP T 90-210). Deux risques sont pris en compte :

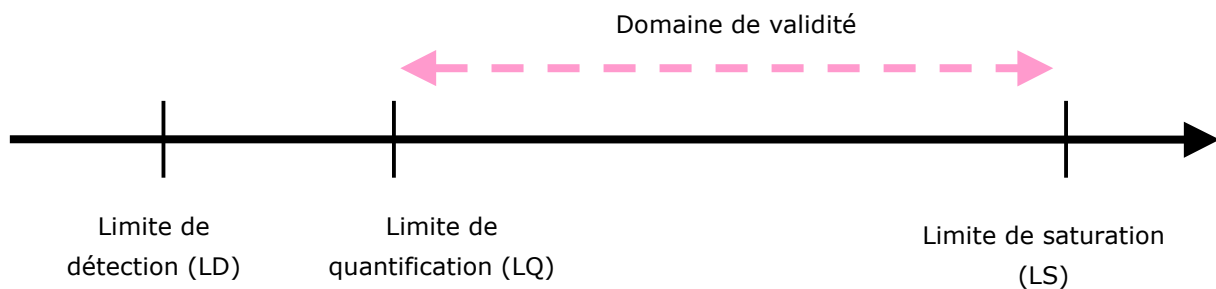
- le risque alpha de considérer le paramètre présent dans l'échantillon alors que sa grandeur est nulle.
- le risque beta de considérer un paramètre absent alors que sa grandeur n'est pas nulle.

- **la limite de quantification:**

Valeur au dessous de laquelle le laboratoire n'est plus en mesure de déterminer avec exactitude la quantité du paramètre recherché. La limite de quantification est la plus petite valeur à partir de laquelle il existe un résultat de mesure avec une fidélité suffisante.

- **la limite de saturation :**

Valeur au dessus de laquelle le laboratoire n'est plus en mesure de déterminer avec exactitude la quantité du paramètre recherché.



Lorsqu'un résultat est compris entre la limite de quantification et la limite de saturation, il est inclus dans le domaine de validité.

D'autres informations peuvent être précisées pour chacun de résultats, portant notamment sur ses **conditions d'obtention** et sur une forme d'**appréciation de sa représentativité**.

Il est possible de mentionner pour chaque résultat :

- **Méthode d'analyse**

Méthode ayant permis d'obtenir le résultat d'analyse

- **Incertitude analytique**

L'incertitude analytique est une information en pourcentage indiquant la précision à laquelle le résultat est connu. L'ensemble des erreurs de la chaîne de production est 'cumulée' pour estimer cette incertitude.

Par exemple: pour une incertitude de 15%, la valeur échangée sera « 15 ».

- **Volume filtré (utilisé en microbiologie)**

Le volume filtré, exprimé en litre, désigne le volume du support qui a été réellement filtré pour un dénombrement de micro-organismes (ex : légionelles).. Cette information peut s'avérer utile lors de l'interprétation d'un résultat d'analyse.

Par exemple, pour un résultat exprimé en N/250mL, le volume réellement filtré est 270mL et la valeur échangée sera « 0.27 »

- **Solvant (utilisée pour les micropolluants):**

Les solvants sont des substances chimiques qui servent à dissoudre d'autres substances par réaction chimique.

A ce titre tout solvant peut être associé à un paramètre, permettant ainsi de s'appuyer sur le référentiel des paramètres pour déterminer le code du solvant.

- **Méthode d'extraction (utilisée pour les micropolluants):**

Méthode qui permet d'isoler la fraction de l'échantillon qui sera analysée par la suite; elle a un rôle à la fois de purification, de concentration.

Exemples,

- la **distillation** permet d'isoler les phénols, les cyanures de la matrice (eau usée, sédiment, sol) dans le distillat qui sera ensuite analysé
- **extraction par solvant** pour les traces organiques **dans une eau =extraction liquide/liquide**
- **extraction par solvant dans un sédiment =extraction solide/liquide**

- **Rendement d'extraction (utilisée pour les micropolluants):**

Rendement de l'extraction exprimé en pourcentage, et correspondant au rendement moyen spécifique d'une substance (exemple : pour un rendement de 90%, la valeur échangée sera 90)

- **Méthode de fractionnement :**

Méthode qui permet d'isoler des fractions de l'échantillon qui peuvent ou non être analysées par la suite; le fait de mélanger ces fractions permet de revenir à l'échantillon initial. Il n'y a pas d'addition d'une tierce fraction.

Exemples,

- la filtration à 0.45 μm (ou autre porosité) d'une eau permet de séparer la **fraction dissoute =filtrat** et la **fraction particulaire = ce qui est resté sur le filtre,**
- le **tamissage** à 2 mm (ou autre diamètre de pores) permet d'isoler le refus de tamisage (> 2 mm) et la fraction tamisée (< 2 mm)
- la **centrifugation** permet de séparer la fraction liquide et le culot d'un sédiment

- **Accréditation de l'analyse**

Information permettant d'indiquer si une analyse a été réalisée dans les conditions d'accréditation.

- **Analyse sous réserve**

L'attribut 'Analyse sous réserve' permet au responsable du laboratoire d'apporter une appréciation ou un jugement personnel quant à l'interprétation du résultat obtenu, ceci par rapport à des normes et référentiels reconnus pour un paramètre donné.

XI. Le groupe de paramètres

A. Définition

Un GROUPE DE PARAMETRES désigne un ensemble de paramètres à analyser pour lesquels les objectifs poursuivis sont identiques.

Chaque ensemble d'ANALYSES, identifié par le SANDRE sous le concept de GROUPE DE PARAMETRES, est déterminé par le commanditaire selon ses propres critères, pouvant être de nature géographique (ex :groupe de paramètres à mesurer sur la rivière « Fontaine »), analytique (ex :groupe de recherche de pesticides), voire réglementaire (groupe de paramètres se rapportant au décret XXXX-XX).

Généralement, un groupe de paramètres est attribué à plusieurs prélèvements / échantillons, évitant ainsi une duplication de l'information.

Dans le cadre d'une demande numérisée d'analyses :

- Un ECHANTILLON PEUT faire l'objet de plusieurs GROUPE DE PARAMETRES distinctes.
- Un même GROUPE DE PARAMETRES PEUT être appliquée à plusieurs ECHANTILLONS.
- Une ANALYSE de même type PEUT se retrouver au sein de différents GROUPE DE PARAMETRES. A charge au commanditaire de veiller au contenu de chaque groupe de paramètres, sachant qu'une même analyse répétée sur deux groupes différents lesquels sont appliqués sur un même échantillon fera l'objet de deux résultats distincts, un résultat par groupe de paramètres.
- Un GROUPE DE PARAMETRES PEUT contenir plusieurs ANALYSES à réaliser.

Dans le cadre d'un envoi de résultats d'analyses, une ANALYSE réalisée se rapporte éventuellement à UN GROUPE DE PARAMETRES.

B. Codification d'un groupe de paramètres

Un groupe de paramètres est identifié par un code et un libellé attribués par le commanditaire.

Le référentiel de ces GROUPE DE PARAMETRES peut être échangé par le commanditaire, au niveau du message de type « EDILABO : Demande de prestations ». Si tel n'est pas le cas, cela sous-entend que le commanditaire n'a pas modifié la composition de ses groupes de paramètres. Le prestataire DOIT alors s'appuyer sur la définition de ces mêmes groupes de paramètres, précédemment transmise.

Par exemple, l'Agence de l'Eau RM&C définit le groupe de paramètre identifié « 12 » au sein d'une demande d'analyses « D1 » envoyée au laboratoire LSEH. L'Agence de l'Eau RM&C émet de nouveau une nouvelle demande d'analyses

SANDRE – DESCRIPTION DES DONNEES Echanges Laboratoires - Commanditaires	sandre_descr_EDILABO_v1.doc Version : 1.0-Date : 11/07/2005
--	--

« D2 » au laboratoire LSEH, avec la mesure du groupe de paramètres « 12 » sur un échantillon, et sans avoir mentionné la composition de ce groupe. Le laboratoire LSEH considère donc que le contenu du groupe de paramètres est identique à celui envoyé au travers de la demande « D1 ».

XII. Les contextes d'échange

A. Définition

Le contexte d'échange permet de préciser la nature des flux d'échanges existant entre un commanditaire et un prestataire. il permet en particulier de s'adapter au fonctionnement actuel.

La notion de contexte d'échange reflète la capacité du commanditaire à pouvoir attribuer et gérer des clés d'identification spécifiques permettant de garantir l'unicité des informations échangées.

Le choix du contexte d'échange PEUT dépendre des facteurs suivants:

- ◆ Du contexte métier, terrain
- ◆ De la quantité de données informatisées que les acteurs disposent ou fournissent au moment de l'échange
- ◆ Du niveau d'exigence d'informatisation des échanges que les acteurs souhaitent mettre en œuvre
- ◆ Des objectifs attendus de l'échange au yeux des partenaires

SANDRE – DESCRIPTION DES DONNEES Echanges Laboratoires - Commanditaires	sandre_descr_EDILABO_v1.doc Version : 1.0-Date : 11/07/2005
--	--

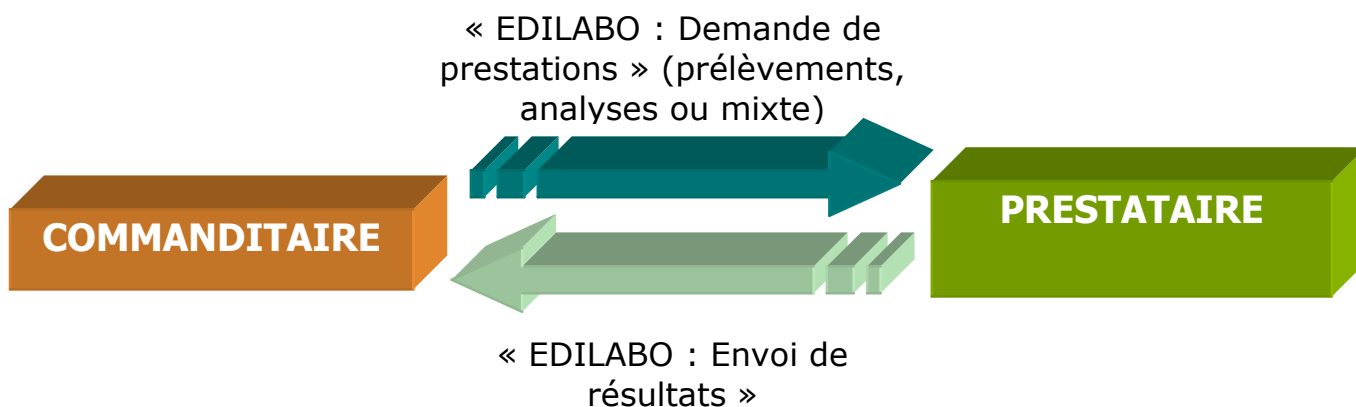
L'information relative au mode d'échange employé se retrouve au niveau de l'attribut « **Contexte de codification** », prenant pour valeur l'un des codes suivant :

Code	Libellé	Définition
1	Demande de prestations et envoi de résultats	Flux d'échange dans lequel un commanditaire émet d'une part des messages numérisés de type 'Demande de prestations', ou transmet au prestataire, sous une forme manuelle, les identifiants relatifs aux demandes et aux prélèvements. Ce dernier renvoie ultérieurement des messages numérisés de type 'Envoi de résultats', se rapportant aux prestations demandées, avec les mêmes références.
2	Envoi de résultats avec les caractéristiques des prélèvements	Flux d'échange dans lequel un prestataire émet uniquement des messages numérisés de type 'Envoi de résultats', qui ne se rapportent à aucune demande numérisée de prestations. En revanche, le prestataire DOIT connaître les cinq caractéristiques suivantes pour chaque prélèvement: <ul style="list-style-type: none"> - commanditaire - station de prélèvement - date du prélèvement - préleveur - support prélevé.

B. CONTEXTE D'ÉCHANGE 1: Demande de prestations et Envoi ultérieur de résultats

Le contexte 1 s'applique lorsque les conditions suivantes sont réunies:

- **1.** le commanditaire transmet au prestataire une demande numérisée de prestations (prélèvements, analyses ou mixte) à partir du message "EDILABO: Demande de prestations"
- **2.** le prestataire envoie ultérieurement les résultats à partir du message "EDILABO: Envoi de résultats", aux destinataires concernés, en rappelant les identifiants attribués par le commanditaire pour la demande de prestations et pour chacun des prélèvements.

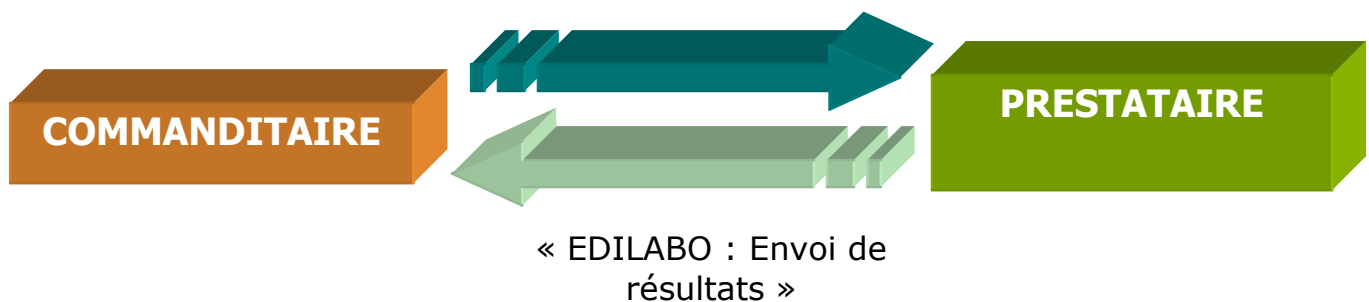


Tout fichier d'échange de type "EDILABO: Demande de prestations" s'inscrit, OBLIGATOIREMENT et par définition, dans le contexte 1.

OU BIEN lorsque,

- **1.** le commanditaire transmet au prestataire l'ensemble des informations relatives aux prestations à réaliser, sous un autre format que celui correspondant au message "EDILABO: Demande de prestations" (format papier, format informatisé simplifié...) en prenant soin de spécifier un identifiant unique pour la demande de prestations et pour chacun des prélèvements.
- **2.** le prestataire envoie ultérieurement les résultats à partir du message "EDILABO: Envoi de résultats", aux destinataires concernés, en rappelant les identifiants attribués par le commanditaire pour **la demande de prestations** et pour **chacun des prélèvements**.

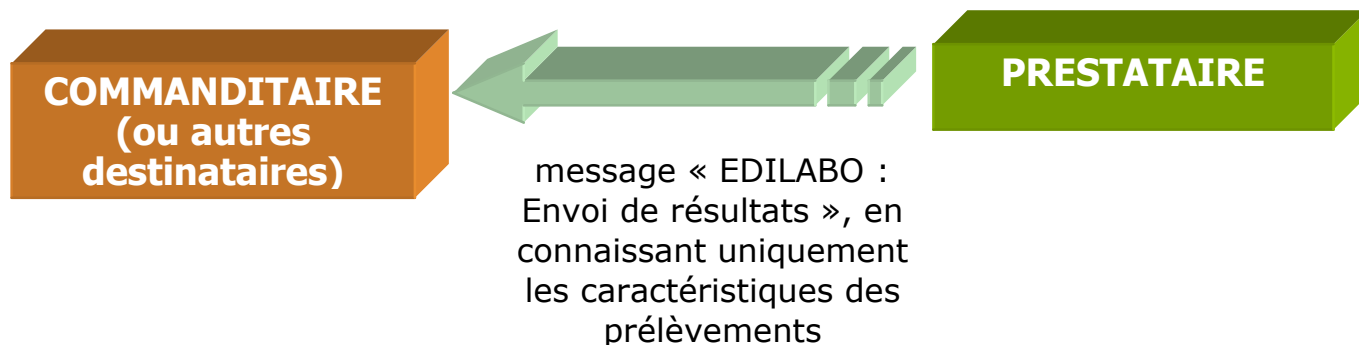
Demande de prestations, sous un autre format que le message « EDILABO : Demande de prestations, avec les identifiants pour la demande et pour chaque prélèvement



C. CONTEXTE D'ÉCHANGE 2: Envoi de résultats avec les caractéristiques des prélèvements

Le contexte 2 s'applique lorsque les conditions suivantes sont réunies:

- **1.** le prestataire émet uniquement des messages numérisés de type 'EDILABO: Envoi de résultats', qui ne se rapportent à aucun message "EDILABO: Demande de prestations" de la part du commanditaire.
- **2.** Le commanditaire n'a pas communiqué au prestataire d'identifiants pour la demande de prestations en question ni pour chacun des prélèvements.
- **3.** le prestataire dispose des caractéristiques suivantes pour chacun des prélèvements:
 - commanditaire
 - station de prélèvement
 - date du prélèvement
 - préleveur
 - support prélevé



XIII. TABLEAU DES IDENTIFIANTS

Le tableau suivant indique pour chacun des contextes décrits précédemment, l'ensemble des clés d'identification de chaque objet qui sont nécessaires pour garantir l'unicité des informations véhiculées à l'échelle d'une multitude de partenaires.

PRINCIPAUX CONCEPTS EDILABO	Contexte d'échange 1	Contexte d'échange 2
DEMANDE	<ul style="list-style-type: none"> - Code de la demande attribué par le commanditaire - Code du commanditaire - Origine du code du commanditaire 	/
PRELEVEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Code du prélèvement attribué par le commanditaire - Code du commanditaire - Origine du code du commanditaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Code du commanditaire - Origine du code du commanditaire - Code du préleveur - Origine du code du préleveur - Code du support prélevé - Date du prélèvement - Code de la station de prélèvement - Origine du code de la station de prélèvement

ECHANTILLON	<ul style="list-style-type: none"> - Code du prélèvement attribué par le commanditaire - Code du commanditaire - Origine du code du commanditaire - Code du laboratoire (destinataire de l'échantillon) - Origine du code du laboratoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Code du commanditaire - Origine du code du commanditaire - Code du préleveur - Origine du code du préleveur - Code du support prélevé - Date du prélèvement - Code de la station de prélèvement - Origine du code de la station de prélèvement - Code du laboratoire (destinataire de l'échantillon) - Origine du code du laboratoire
ANALYSE	<ul style="list-style-type: none"> - Code du prélèvement attribué par le commanditaire - Code du commanditaire - Origine du code du commanditaire - Code du laboratoire (destinataire de l'échantillon) - Origine du code du laboratoire - Code SANDRE du support analysé - Code SANDRE du paramètre mesuré - Code SANDRE de la fraction analysée 	<ul style="list-style-type: none"> - Code du commanditaire - Origine du code du commanditaire - Code du préleveur - Origine du code du préleveur - Code du support prélevé - Date du prélèvement - Code de la station de prélèvement - Origine du code de la station de prélèvement - Code du laboratoire (destinataire de l'échantillon) - Origine du code du laboratoire - Code SANDRE du support analysé - Code SANDRE du paramètre mesuré - Code SANDRE de la fraction analysée

XIV. PRINCIPALES NOMENCLATURES

1. Acceptabilité d'un échantillon

L'acceptabilité d'un échantillon indique, à l'aide de l'un des codes suivants, l'appréciation d'un échantillon faisant suite aux observations critiques faites par le destinataire de l'échantillon (laboratoire), sur les conditions intrinsèques à l'échantillon, à savoir le FLACONNAGE, la TEMPERATURE et la VOLUMETRIE.

Le jugement porté sur l'acceptabilité d'un échantillon doit tenir compte des objectifs poursuivis qui sont à l'origine de la constitution de l'échantillon.

Code	Libellé	Définition
0	NON (échantillon non acceptable)	Echantillon dont au moins l'une des conditions intrinsèques (flaconnage, température, volumétrie) est inappropriée et ne permet pas au destinataire de l'échantillon de réaliser les traitements et analyses ultérieures se rapportant à ce même échantillon.
1	OUI (échantillon acceptable)	Echantillon dont toutes les conditions intrinsèques (flaconnage, température, volumétrie) sont appropriées pour réaliser les traitements et analyses ultérieures se rapportant à ce même échantillon.

2. Accréditation de l'analyse

L'accréditation d'une analyse indique si le laboratoire ayant obtenu le résultats d'analyse correspondant a été réellement reconnu par le Comité Français d'accréditation (COFRAC) pour ses compétences, ceci à l'échelle du paramètre mesuré et au vu de la norme ISO 17025.

Code	Libellé	Définition
1	Analyse réalisée dans les conditions d'accréditation	Analyse réalisée par un intervenant officiellement accrédité, soit, reconnu par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC) pour ses compétences organisationnelles et techniques à l'échelle du paramètre mesuré.
2	Analyse réalisée sans accréditation	Analyse réalisée par un intervenant ne s'étant pas engagé dans une procédure de certification ou d'accréditation des compétences et méthodes utilisées pour l'obtention de ce résultat d'analyse.

3. Accréditation d'un prélèvement

L'accréditation d'un prélèvement indique si le préleveur a été réellement accrédité et reconnu par le Comité Français d'accréditation (COFRAC) pour ses compétences techniques et organisationnelles dans le cadre de l'opération de prélèvement en question, ceci au vu de la norme ISO 17025.

Les valeurs possibles pour cet attribut sont les suivantes:

Code	Libellé	Définition
1	Prélèvement réalisé dans les conditions d'accréditation	Prélèvement réalisé par un intervenant officiellement accrédité pour cette tâche, soit, reconnu par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC) pour ses compétences organisationnelles et techniques
2	Prélèvement réalisé sans accréditation	Prélèvement réalisé par un intervenant n'étant pas accrédité pour l'opération de prélèvement.

4. Analyse in situ / en laboratoire

L'attribut "Analyse in situ / en laboratoire" précise si l'analyse à réaliser doit avoir lieu in situ ou en laboratoire en prenant l'un des codes suivants :

Code	Libellé	Définition
0	Localisation inconnue	Localisation inconnue
1	In situ	Toute analyse est in situ quand elle est réalisée sur les lieux de la station de mesure y compris celles faites dans des véhicules laboratoires. Sont in situ : <ul style="list-style-type: none">- les mesures par sonde dans le milieu,- les mesures par sonde sur des prélèvements,- les analyses sur les prélèvements réalisées dans les véhicules laboratoire. Ne sont pas in situ : <ul style="list-style-type: none">- les analyses dont seuls les prétraitements sont réalisés sur le terrain.
2	Laboratoire	Toute analyse est dite 'en laboratoire' quand elle est réalisée en dehors des lieux de prélèvement et qu'une préparation de l'échantillon a été nécessaire pour cela.

5. Analyse sous réserve

L'attribut "Analyse sous réserve" permet au responsable du laboratoire d'apporter, à l'aide de l'un des codes suivants, une appréciation ou un jugement personnel quant à l'interprétation du résultat obtenu, ceci par rapport à des normes et référentiels reconnus pour un paramètre donné.

L'attribut "Analyse sous réserve" doit être renseigné en cohérence avec l'attribut "Confirmation du résultat" qui quant à lui, se rapporte uniquement à la répétabilité du résultat.

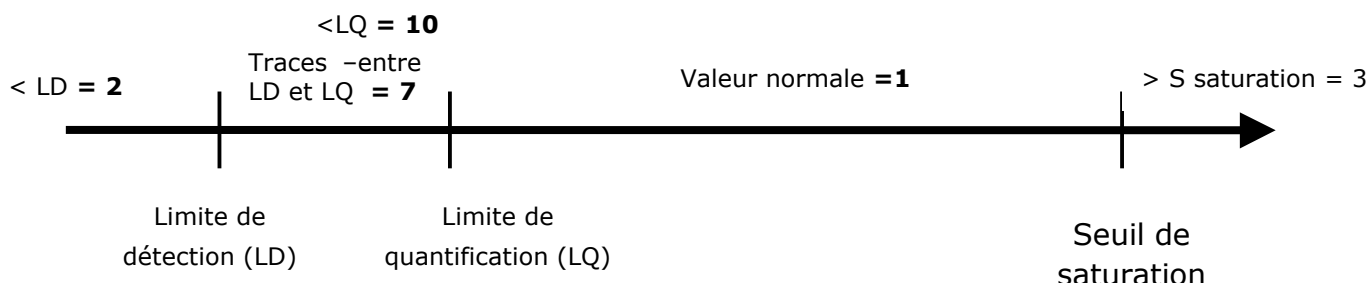
Par exemple, le laboratoire pourra émettre une réserve pour un résultat particulier lorsque celui-ci a été obtenu à maintes reprises ("résultat confirmé") mais que le temps écoulé entre la réalisation de l'échantillon et l'analyse remet en question la représentativité même de l'échantillon, le contenu du produit ayant probablement été modifié ou altéré.

Code	Libellé	Définition
1	NON	Le laboratoire n'émet aucune réserve sur le résultat d'analyses.
2	OUI	Le laboratoire émet une réserve sur le résultat d'analyses.

Le commanditaire aura ainsi, par le biais de cet indicateur, la possibilité d'exploiter sur le plan statistique, des valeurs sûres en écartant éventuellement les valeurs remarquables mises en évidence par le laboratoire.

6. Code remarque de l'analyse

Le code remarque de l'analyse permet d'apporter des précisions sur le résultat en indiquant si le résultat obtenu est inférieur à un seuil, ou qu'il y a présence de traces...



Ces valeurs ont été validées mais le code 7 (traces) le code 2 (<LD) sont peu utilisées ; le code 10 (<LQ) étant au contraire préconisé mais il doit être complété par la transmission de la valeur de la Limite de Quantification (LQ). En effet, la LQ ne peut

SANDRE – DESCRIPTION DES DONNEES Echanges Laboratoires - Commanditaires	sandre_descr_EDILABO_v1.doc Version : 1.0-Date : 11/07/2005
--	--

être établie à priori par référence pour un uplet paramètre/méthode/produit (dépend des conditions même de réalisation).

Les valeurs possibles sont résumées dans le tableau suivant :

Cas de figure	Exemple sur Un bulletin d'analyse	Valeur à indiquer dans l'attribut Résultat	Code remarque
Analyse non faite	-	Champ vide	0
Résultat > seuil de quantification et < au seuil de saturation ou Résultat = 0	50,1	Le résultat	1
Résultat < seuil de détection	<0,01	Seuil de détection	2
Résultat > seuil de saturation	>10	Seuil de saturation	3
Présence (en bactériologie)	Présence	1	4
Absence (en bactériologie)	Absence	2	4
Incomptable (en bactériologie)	Incomptable	Champ vide	5
Taxons non individualisables (en hydrobiologie)	Non indi.	1	6
Traces (< seuil de quantification et > seuil de détection)	Traces	Seuil de quantification	7
Dénombrement > Valeur (méthode qualitative généralement bactériologique ou hydrobiologie)	>5000 individus	Valeur	8
Dénombrement < Valeur (méthode qualitative généralement bactériologique ou hydrobiologie)	< 10 individus	Valeur	9
Résultat inférieur au seuil de quantification	<0,01	Seuil de quantification	10

7. Complétude de l'échantillon

L'attribut 'Complétude de l'échantillon' ne s'applique qu'au message 'Envoi de résultats'. Il permet au laboratoire d'indiquer, à l'aide de l'un des codes suivants, l'état d'avancement des analyses réalisées pour chaque échantillon. Le laboratoire pourra en effet transmettre ses résultats par l'intermédiaire d'un ou plusieurs fichiers d'échange. Cet attribut permettra alors au laboratoire d'affirmer que l'ensemble des analyses ont été réalisées et transmis, ceci pour un échantillon donné.

Code	Libellé	Définition
0	ENVOI PARTIEL	Cette information signifie que le prestataire n'a pas entièrement édicté tous les résultats d'analyses réalisées sur cet échantillon, qu'il souhaite transmettre au destinataire. D'autres résultats d'analyses doivent être transmis au destinataire au sein d'un nouveau fichier d'échange, en respectant les mêmes contraintes d'intégrité liées à l'identification de la demande, du prélèvement et de l'échantillon.
1	ENVOI COMPLET	Cette information signifie que le prestataire a envoyé dans ce même fichier tous les résultats d'analyses se rapportant à ce même échantillon commandé.
2	ENVOI PARTIEL / FIN	Cette information signifie que le prestataire considère qu'il a envoyé tous les résultats d'analyses se rapportant à ce même échantillon, ceci par l'intermédiaire d'un ou plusieurs fichiers d'échange préalablement envoyés, avec pour valeur de la complétude de l'échantillon 'ENVOI PARTIEL'.

8. Confirmation du résultat d'analyse

La confirmation du résultat permet à l'intervenant en charge de l'analyse, et à l'aide du code suivant, de confirmer un résultat.

La confirmation est uniquement en rapport avec la REPETABILITE du résultat obtenu. Une analyse est dite « confirmée » lorsqu'au moins deux analyses ont été réalisées dans les mêmes conditions, et dont les résultats obtenus sont très proches.

Cet attribut n'est pas renseigné pour les résultats d'analyses qui n'ont été réalisées qu'une seule fois.

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	NON CONFIRME	NON CONFIRME	L'intervenant en charge de l'analyse a obtenu le résultat en réalisant une seule fois l'analyse.
1	CONFIRME	CONFIRME	L'intervenant en charge de l'analyse, confirme le résultat après avoir pris soin de vérifier la répétabilité de celui-ci en ayant effectué au moins deux analyses successives dans les mêmes conditions, et dont les résultats sont proches.

SANDRE – DESCRIPTION DES DONNEES Echanges Laboratoires - Commanditaires	sandre_descr_EDILABO_v1.doc Version : 1.0-Date : 11/07/2005
--	--

9. Conformité du prélèvement

La conformité de prélèvement indique, à l'aide de l'un des codes suivants, si des difficultés ont été rencontrées au cours du prélèvement, notamment au regard des recommandations qui sont définies dans la norme NF T90-100 d'août 1972.

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	NON	NON (prélèvement non conforme)	Prélèvement ayant, au cours de sa réalisation, rencontré un problème ou une anomalie majeure risquant fortement d'influer sur les résultats ou traitements, réalisés à la suite de ce prélèvement (échantillons, mesures in situ ou de paramètres environnementaux), ceci selon les objectifs poursuivis à l'origine du prélèvement.
1	OUI	OUI (prélèvement conforme)	Prélèvement ayant, au cours de sa réalisation, rencontré un problème ou une anomalie majeure risquant fortement d'influer sur les résultats ou traitements, réalisés à la suite de ce prélèvement (échantillons, mesures in situ ou de paramètres environnementaux), ceci selon les objectifs poursuivis à l'origine du prélèvement.

10. Contexte de codification (ou contexte d'échange)

Code	Libellé	Définition
1	Demande de prestations et envoi de résultats	Flux d'échange dans lequel un commanditaire émet d'une part des messages numérisés de type 'Demande de prestations', ou transmet tout au moins sous une forme manuelle les identifiants relatifs aux demandes et aux prélèvements au prestataire. Ce dernier renvoie ultérieurement des messages numérisés de type 'Envoi de résultats', se rapportant aux prestations demandées, et selon les mêmes références.
2	Envoi de résultats avec les caractéristiques des prélèvements	Flux d'échange dans lequel un prestataire émet uniquement des messages numérisés de type 'Envoi de résultats', qui ne se rapportent à aucune demande numérisée de prestations, mais dont il connaît tout de même les caractéristiques des prélèvements (commanditaire, lieu de prélèvement, date du prélèvement, préleveur et support prélevé).

11. Finalité du prélèvement (nomenclature provisoire)

L'attribut 'Finalité du prélèvement' désigne, à l'aide de l'un des codes suivants, un objectif poursuivi et sous-jacent à la réalisation du prélèvement. Un prélèvement peut avoir plusieurs finalités.

Remarque : cette nomenclature risque probablement d'évoluer.

Code	Libellé
0	Motif du prélèvement inconnu
AS	Surveillance exercée par l'exploitant
AU	Autre motif de prélèvement
CD	Contrôle complémentaire d'initiative et à la charge de la DDASS
CP	Contrôle sanitaire des métaux Plomb, Cuivre, Nickel (AM Décembre 2003)
CS	Contrôle sanitaire de routine prévu par l'arrêté préfectoral
CV	Contrôle complémentaire volontaire

DT	Demande d'un tiers
ET	Etude
PA	Pollutions accidentelles diverses
R1	Réseau du bassin Adour-Garonne
R2	Réseau du bassin Artois Picardie
R3	Réseau du bassin Loire Bretagne
R4	Réseau du bassin Rhin Meuse
R5	Réseau du bassin Rhône Méditerranée et Corse
R6	Réseau du bassin Seine Normandie
S1	Recontrôle de l'eau distribuée (CSP art. R1321-17-1 et 4)
S2	Recontrôle de l'eau brute (CSP art. R1321-17-2)
S3	Contrôle supplémentaire pour cause de tendance défavorable (CSP art. R1321-17-3)
S4	Contrôle supplémentaire dans le cadre d'une dérogation temporaire (CSP art. R1321-17-5)
S5	Contrôle supplémentaire imposé en cas d'épidémie ou menace sur la santé publique (CSP art. 1321-17-6)
S6	Contrôle supplémentaire pour élément sans limite de qualité (CSP art. R1321-17-7)
S7	Contrôle supplémentaire imposé suite à des travaux (CSP art. R1321-17-8)
S8	Contrôle supplémentaire imposé pour un réseau interne à risque (CSP art. R1231-18)

12. Nature du produit de prélèvement

Le support est un composant du milieu sur lequel porte l'investigation. Les supports sont, par exemple, de l'eau, des sédiments, des mousses aquatiques.

La nature du produit précise le milieu sur lequel porte l'investigation, en fonction de ses caractéristiques naturelles ou intrinsèques.

code (libellé du support)	Code de la nature du produit	NATURE DU PRODUIT	Définitions
3 (EAU)	3.1	eau de surface, superficielle	Eau qui coule, ou qui stagne, à la surface du sol.
	3.2	eau de pluie	Eau provenant des précipitations atmosphériques et qui ne s'est pas encore chargée de substances solubles provenant de la terre.
	3.3	eau de ruissellement	Eau de surface s'écoulant vers un cours d'eau à la suite d'une forte chute de pluie.
	3.4	eau souterraine karstique	Eau provenant de zone du sous sol comprise entre la surface du sol et la surface d'une nappe libre.
	3.5	eau souterraine non karstique	Eau ne provenant pas de la zone du sous sol comprise entre la surface du sol et la surface d'une nappe libre.
	3.6	eau de mer	Eau de masse d'eau salée formant généralement une partie délimitée d'un océan.
	3.7	eau saumâtre	Eau ayant une teneur en sels, et notamment en chlorure de sodium, naturellement ou artificiellement plus élevée que celle de l'eau de mer.
	3.8	eau usée brute	Eau provenant des rejets d'une collectivité ou bien d'un site industriel, non traitée
	3.9	eau usée traitée	Eau provenant des rejets d'une collectivité ou bien d'un site industriel, ayant été traitée
	3.10	eau mélangée	Eau provenant de site sur lequel des eaux non traitées en provenance de captages uniques ou de champs captants sont mélangées.

13. Norme appliquée au produit de prélèvement

Cet attribut désigne, à l'aide de l'un des codes suivants, la norme qualitative que doit respecter le support. Cette information est particulièrement échangée entre DDASS et laboratoires d'analyses, car elle conditionne implicitement certaines précautions à prendre dans le cadre de la réalisation des prélèvements et analyses.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	TYPE D'EAU SURVEILLEE INCONNU
A	Autre	AUTRES TYPES D'EAU
A1	superficielle A1	EAU BRUTE SUPERFICIELLE DE CATEGORIE A1
A2	superficielle A2	EAU BRUTE SUPERFICIELLE DE CATEGORIE A2
A3	superficielle A3	EAU BRUTE SUPERFICIELLE DE CATEGORIE A3
B	Souterraine	EAU BRUTE SOUTERRAINE
CD	eau source conditionnee	EAU DE SOURCE CONDITIONNEE
DY	Dialyse	EAU UTILISEE EN DIALYSE
EB	Baignade	EAU DE BAIGNADE
MI	Minérale	EAU MINERALE
S	distribuée desinf. ss	EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION
T	distribuée desinf. après	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

14. Origine du code de la station de prélèvement

L'origine du code de la station de prélèvement est un code qui définit à l'aide de la nomenclature ci-dessous, administrée par le SANDRE, le système d'identifiant dont est issu le code de la station de prélèvement.

Code	Mnémonique	Libellé
0	INCONNUE	Origine du code inconnue
1	EAUX DE SURFACE	Code national attribué par les Agences de l'Eau pour les Eaux de Surface
2	SISE'EAU	Code national attribué pour SISE'EAU
3	BSS ADES	Code national attribué par le BRGM pour la BSS et ADES
4	QUADRIGE	Code national attribué par l'IFREMER pour QUADRIGE
10	RESPONSABLE STATION	Code local attribué par le(s) maître(s) d'ouvrage(s) ou responsable(s) de la station de prélèvement
11	COMMANDITAIRE	Code local attribué par le commanditaire de la demande
12	PRELEVEUR	Code local attribué par l'intervenant chargé du prélèvement
13	LABORATOIRE	Code local attribué par le laboratoire d'analyses

15. Origine du code de la localisation de prélèvement

L'origine du code de la localisation de prélèvement est un code qui définit le système d'identifiant dont est issu le code de la station de prélèvement. La nomenclature est identique à celle définie pour l'origine du code de la station de prélèvement.

16. Prélèvement sous réserve

L'attribut « prélèvement sous réserve » permet au prestataire préleveur d'apporter, à l'aide de l'un des codes suivants, un jugement critique sur le déroulement du prélèvement susceptible de se répercuter au niveau de la représentativité des échantillons obtenus à la suite du prélèvement

Cod e	Libellé	Définition
0	NON	Le préleveur n'émet aucune réserve sur l'opération du prélèvement
1	OUI	Le préleveur émet une réserve sur l'opération de prélèvement

17. Type de demande

Code	Libellé	Définition
1	Demande de prélèvement(s)	Message qui lie un commanditaire et un prestataire (préleveur) chargé de réaliser un ou plusieurs échantillons et/ou des mesures de paramètres in situ et/ou des mesures de conditions environnementales.
2	Demande d'analyse(s)	Message qui lie un commanditaire et un prestataire (laboratoire) chargé de réaliser une ou plusieurs analyses, à réaliser uniquement en laboratoire, sur un ou plusieurs échantillons ramenés par le commanditaire ou le préleveur.
3	Demande mixte	Message qui lie un commanditaire et un prestataire (ayant la double fonction préleveur et laboratoire) chargé de réaliser un ou plusieurs échantillons et/ou des mesures de paramètres in situ et/ou des mesures de conditions environnementales et de réaliser une ou plusieurs analyses sur un ensemble d'échantillons.

18. Type de localisation de prélèvement

Cet attribut permet d'indiquer la nature ou la fonction se rapportant à la localisation de prélèvement. La liste des valeurs possibles varie selon les thématiques de l'eau.

Pour la thématique «Assainissement» :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Localisation inconnue
A1	A1	Pt réglementaire : Déversoir du système de collecte
A2	A2	Pt réglementaire : déversoir en tête de station
A3	A3	Pt réglementaire : Entrée station (effluent «eau»)
A4	A4	Pt réglementaire : Sortie station (effluent «eau»)
A5	A5	Pt réglementaire : by-pass
A6	A6	Pt réglementaire : Boue produite
R1	R1	Pt logique : Déversoir du système de collecte
S1	S1	Pt logique : Entrée station (effluent 'eau')
S10	S10	Pt logique :Sable produit
S11	S11	Pt logique :Refus de dégrillage produit
S12	S12	Pt logique : Apport extérieur en matières de vidange
S13	S13	Pt logique : Apport extérieur en produits de curage
S14	S14	Pt logique : Les réactifs utilisés (file 'eau')
S15	S15	Pt logique : Les réactifs utilisés (file 'boue')
S16	S16	Pt logique : Déversoir en tête de station
S17	S17	Pt logique : Boue évacuée sans traitement
S2	S2	Pt logique : Sortie station (effluent 'eau')
S3	S3	Pt logique : By-pass
S4	S4	Pt logique : Boue produite avant traitement
S5	S5	Pt logique : Apport extérieur boue
S6	S6	Pt logique : Boue évacuée après traitement
S7	S7	Pt logique : Apport extérieur en huiles/graisse
S8	S8	Pt logique : Huiles/graisse produites avant traitement
S9	S9	Pt logique : Huiles/graisse évacuées sans traitement
1	En entrée	Pt physique : En entrée
2	Sur	Pt physique : Sur
3	En sortie	Pt physique : En sortie
4	By pass	Pt physique : By pass
5	Au Champ	Pt physique : au champ

19. Type de station de prélèvement

Cet attribut permet d'indiquer la nature ou la fonction se rapportant à la station de prélèvement. La liste des valeurs possibles varie selon les thématiques de l'eau.

Les deux principales listes de valeurs possibles sont :

Pour la thématique « Alimentation en eau potable » :

Code	Libellé
CAP	CAPTAGE
MCA	MELANGE DE CAPTAGE
TTP	UNITE DE TRAITEMENT PRODUCTION
UDI	UNITE DE DISTRIBUTION

Pour la thématique « Assainissement » :

Code	Libellé
0	Type inconnu
C	Centre de compostage
F	Rejet diffus
I	Usine d'incinération
M	Rejet maritime
N	Rejet dans une entité hydrogéologique
P	Dépôt
R	Rejet dans une entité hydrographique
S	Stockage en décharge
T	Centre de transit
U	Epanchage de produits
1	Commune
2	Site industriel
3	Système de collecte
4	Station d'assainissement
5	Unité de traitement des sous-produits
6	Rejet dans le milieu
7	Exploitation agricole

20. Type de projection des coordonnées

Cet attribut est un code à deux positions qui indique la projection dans laquelle s'expriment les coordonnées des stations et localisations de prélèvement. Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

La liste des codes possibles pour cet attribut est la suivante, totalement compatible avec la norme EDIGÉO :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Projection inconnue	Projection inconnue
1	Lambert I Nord	Lambert I Nord
2	Lambert II Centre	Lambert II Centre
3	Lambert III Sud	Lambert III Sud
4	Lambert IV Corse	Lambert IV Corse
5	Lambert II Etendu	Lambert II Etendu
6	Lambert I Carto	Lambert I Carto
7	Lambert II Carto	Lambert II Carto
8	Lambert III Carto	Lambert III Carto
9	Lambert IV Carto	Lambert IV Carto
10	ED50 UTM30	ED50 UTM30
11	ED50 UTM31	ED50 UTM31
12	ED50 UTM32	ED50 UTM32
13	WGS72 UTM30	WGS72 UTM30
14	WGS72 UTM31	WGS72 UTM31
15	WGS72 UTM31	WGS72 UTM32
16	WGS84 UTM30	WGS84 UTM30
17	WGS84 UTM31	WGS84 UTM31
18	WGS84 UTM32	WGS84 UTM32
19	Réunion Gauss Laborde	Réunion Gauss Laborde
20	Martinique Fort Desaix	Martinique Fort Desaix
21	Guadeloupe Saint-Anne	Guadeloupe Saint-Anne
22	Guyane CSG67UTM21	Guyane CSG67UTM21
23	Guyane CSG67UTM22	Guyane CSG67UTM22
24	Mayotte Combani	Mayotte Combani
25	Saint Pierre et Miquelon	Saint Pierre et Miquelon
26	Lambert 93	Lambert 93
27	NTFG	NTF Géographique - Greenwich
28	NTFP	NTF Géographique - Paris
29	ED50G	ED 50 géographique
30	WGS72G	WGS 72 géographique

31	WGS84G	WGS 84 géographique
32	Réunion géo. 1947	Réunion 1947 géographique
33	Guadeloupe St Anne géo	Guadeloupe St anne géographique
34	Guyane CSG67 géo..	Guyane CSG67 géographique
35	Mayotte Combani géo.	Mayotte Combani géographique
36	St Pierre et Miquelon géo	St Pierre et Miquelon 1950 géographique

21. Type de projection altimétrique

Cet attribut est un code à deux positions, qui indique le système de projection altimétrique utilisé pour exprimer les altitudes des stations et localisations de prélèvement.

Code	Libellé
0	Système altimétrique inconnu
1	Bourdeloue 1857
2	Nivellement Général de la France 1884
3	IGN 1969
4	Nivellement Général de la Corse
5	IGN 1978 (Corse)
6	IGN 1958 (Réunion)
7	IGN 1989 (Réunion)
8	IGN 1955 (Martinique)
9	IGN 1987 (Martinique)
10	IGN 1951 (Guadeloupe)
11	IGN 1988 (Guadeloupe)
12	IGN 1988 (Guadeloupe Les Saintes)
13	IGN 1988 (Guadeloupe Marie Galante)
14	IGN 1988 (Guadeloupe St Martin)
15	IGN 1988 (Guadeloupe St Barthelemy)
16	IGN 1942 (Guyane)
17	Niv. Général de la Guyane 1977
18	IGN 1950 (Mayotte)
19	Equipe 1979 (Mayotte)
20	Danger 1950 (St Pierre et Miquelon)
21	NGNC 1969 (Nelle Calédonie)
22	IGN 1984 (Wallis et Futuna)
23	SHOM 1953 (Mayotte)
24	Tahiti IGN 1966 (Polynésie)
25	SHOM 1981 (Iles Loyauté)
26	SHOM 1976 (Iles Loyauté)
27	SHOM 1970 (Iles Loyauté)

28	IGN 1962 (Iles Kerguelen)
29	EPF 1952 (Terre Adélie)
30	SHOM 1977 (Ile du canal du Mozambique)
31	Terrain Naturel

22. Usage du produit de prélèvement

Usage, utilité ou finalité attribuée au produit (support) prélevé, selon les interventions entreprises par l'homme.

Code	Libellé	Définitions
1	Thermalisme	Eau utilisée pour les thérapeutiques pratiquées dans les villes ou stations proches de sources.
2	Baignade	Eau ou partie de celle-ci dans laquelle la baignade est autorisée par une autorité compétente ou bien n'est pas interdite et habituellement fréquentée par un nombre important de baigneurs.
3	Consommation humaine	Eau destinée à la consommation humaine
4	Consommation animale	Eau destinée à la consommation animale
5	Industrie	Eau utilisée pour un procédé industriel ou au cours de celui-ci.
6	Assainissement	Eau destinée ou raccordée à un réseau d'évacuation et de traitements d'épuration.
7	Agricole	Eau utilisée au cours d'une technique agricole (essentiellement irrigation)
8	piscine	Eau utilisée pour des activités de bain ou de natation, au sein d'un établissement ou d'une partie d'un établissement, comportant un ou plusieurs bassins artificiels. (à l'exclusion des piscines thermales ou à usage de réadaptation fonctionnelle).

XV. LISTES DE REFERENCE

A. Fractions analysées et supports

Ci-dessous les valeurs usuelles pour les référentiels « SUPPORT » et « FRACTION ANALYSEE », à la date du 01/07/2005.

SUPPORT		FRACTION ANALYSEE	
Code du support	Nom du support	Code de la fraction analysée	Nom de la fraction analysée
2	Air	18	Fraction de l'air inconnue
		19	Air brut
12	Autres animaux	91	Animal entier
		92	Muscle d'animaux
		93	Fèces d'animaux
		94	Phanère d'animaux
		95	Foie d'animaux
		96	Rein d'animaux
		97	Systèmes nerveux d'animaux
8	Autres végétaux	50	Fraction inconnue de végétaux
		51	Végétal entier
		52	Feuille de végétaux
		53	Racine de végétaux
9	Bryophytes	60	Fraction inconnue de bryophytes
		61	Bryophyte entière
10	Diatomées benthiques	70	Fraction inconnue de diatomées benthiques
		71	Diatomées benthiques entières
3	Eau	3	Phase aqueuse de l'eau (filtrée, centrifugée...)
		22	Fraction inconnue de l'eau
		23	Eau brute
13	Macro-invertébrés benthiques	20	Fraction inconnue d'invertébrés benthiques
		21	Invertébré benthique entier
7	Matières en suspension (M.E.S.)	40	Fraction inconnue de M.E.S.
		41	M.E.S. brutes
		42	Particule < 2 mm de M.E.S.
		43	Particule < 63 µm de M.E.S.
		44	Particule < 20 µm de M.E.S.
11	Phytoplanctons	80	Fraction inconnue de phytoplanctons

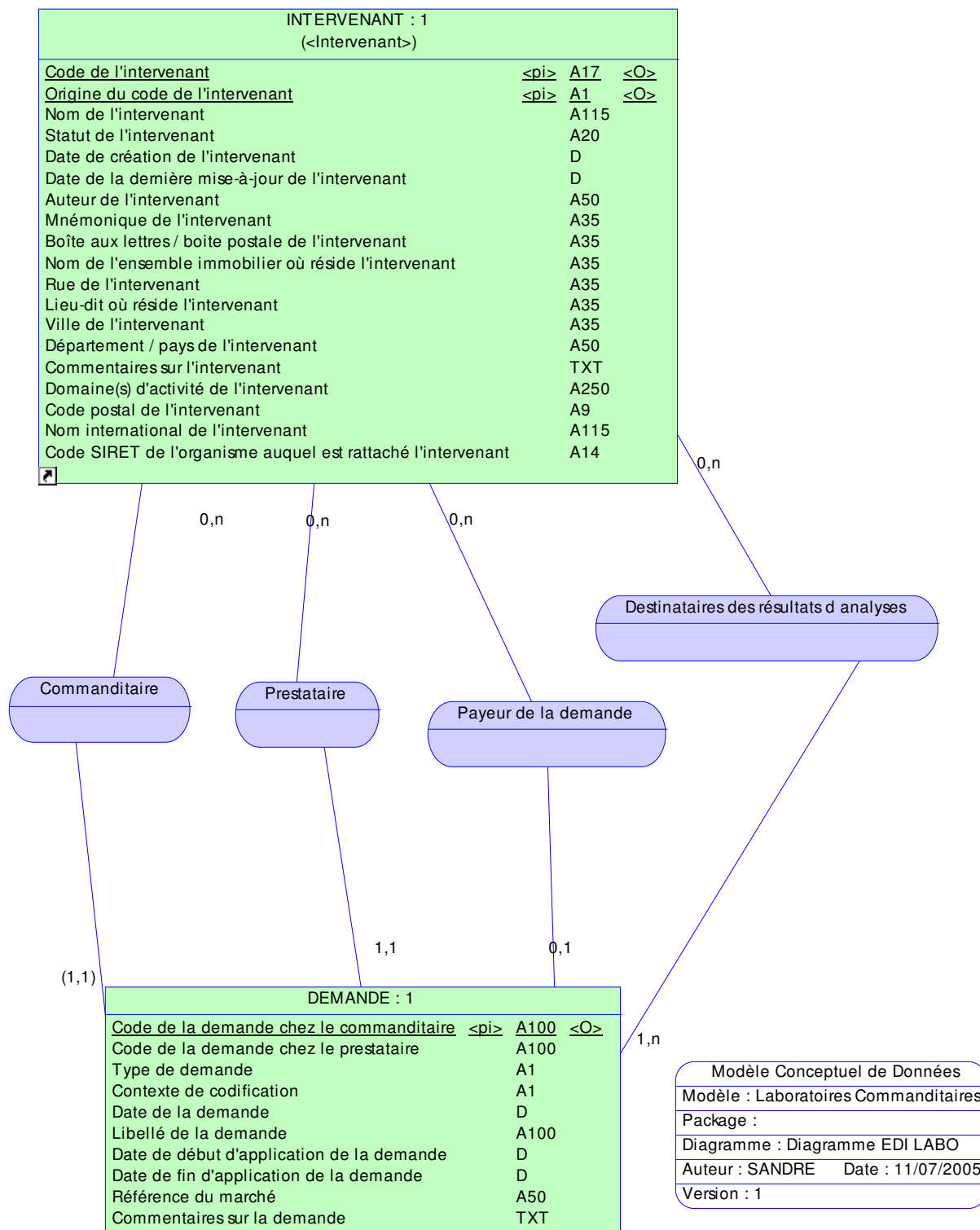
		81	Phytoplancton entier
4	Poissons	10	Branchies de poisson
		100	Fraction inconnue de poisson
		101	Poisson entier
		102	Muscle de poisson
		103	Ecailles de poisson
		104	Foie de poisson
		105	Rein de poisson
		106	Système nerveux de poisson
6	Sédiments	30	Fraction inconnue de sédiments
		31	Sédiments bruts
		32	Particule < 2 mm de sédiments
		33	Particule < 63 µm de sédiments
		34	Particule < 20 µm de sédiments
		35	Particule > 63 µm de sédiments

B. Autres référentiels

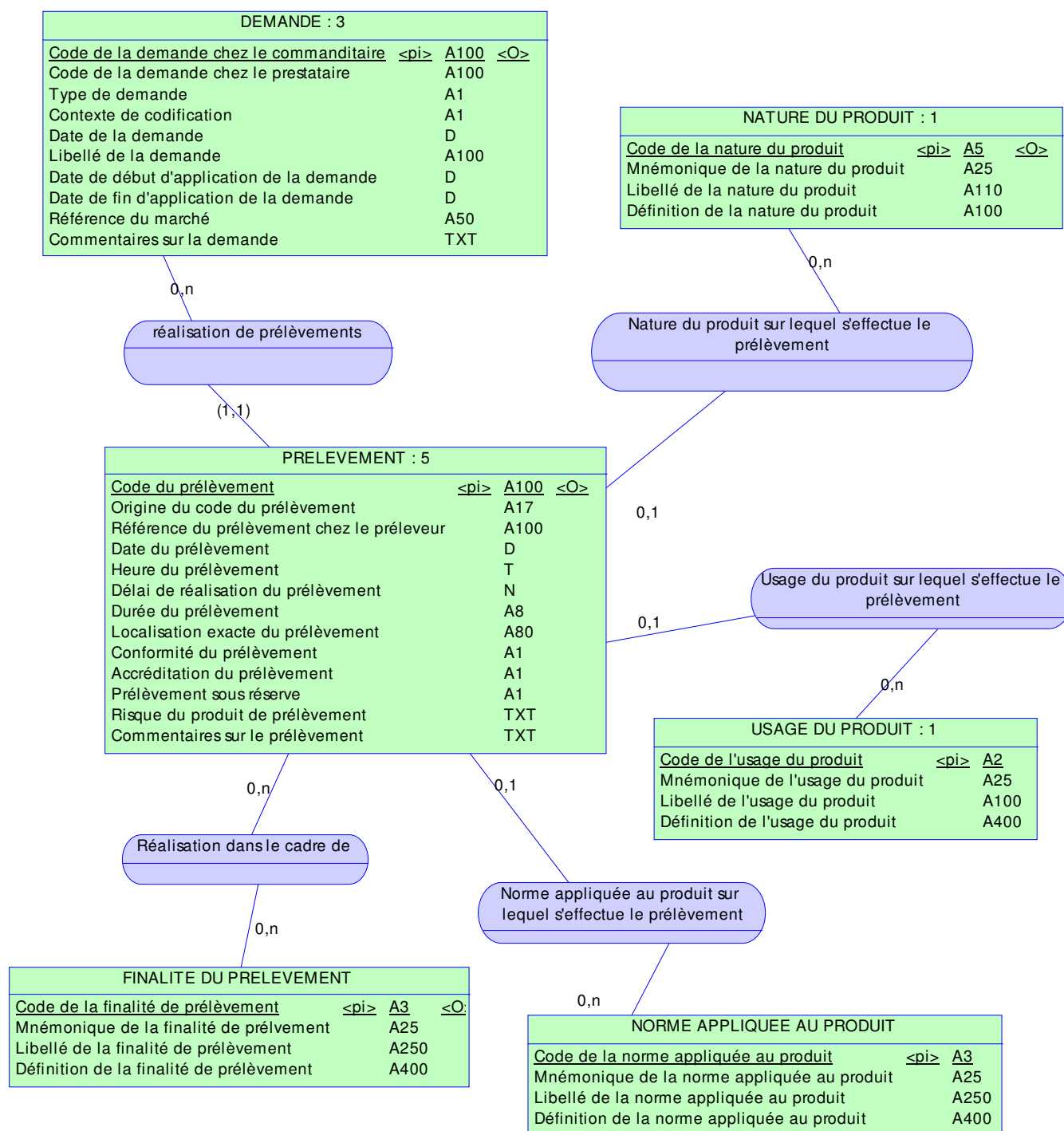
Les référentiels « PARAMETRES », « METHODES », « UNITES » et « COMMÉMORATIFS » sont disponibles à l'adresse internet du SANDRE « www.sandre.eaufrance.fr », rubrique « les référentiels ».

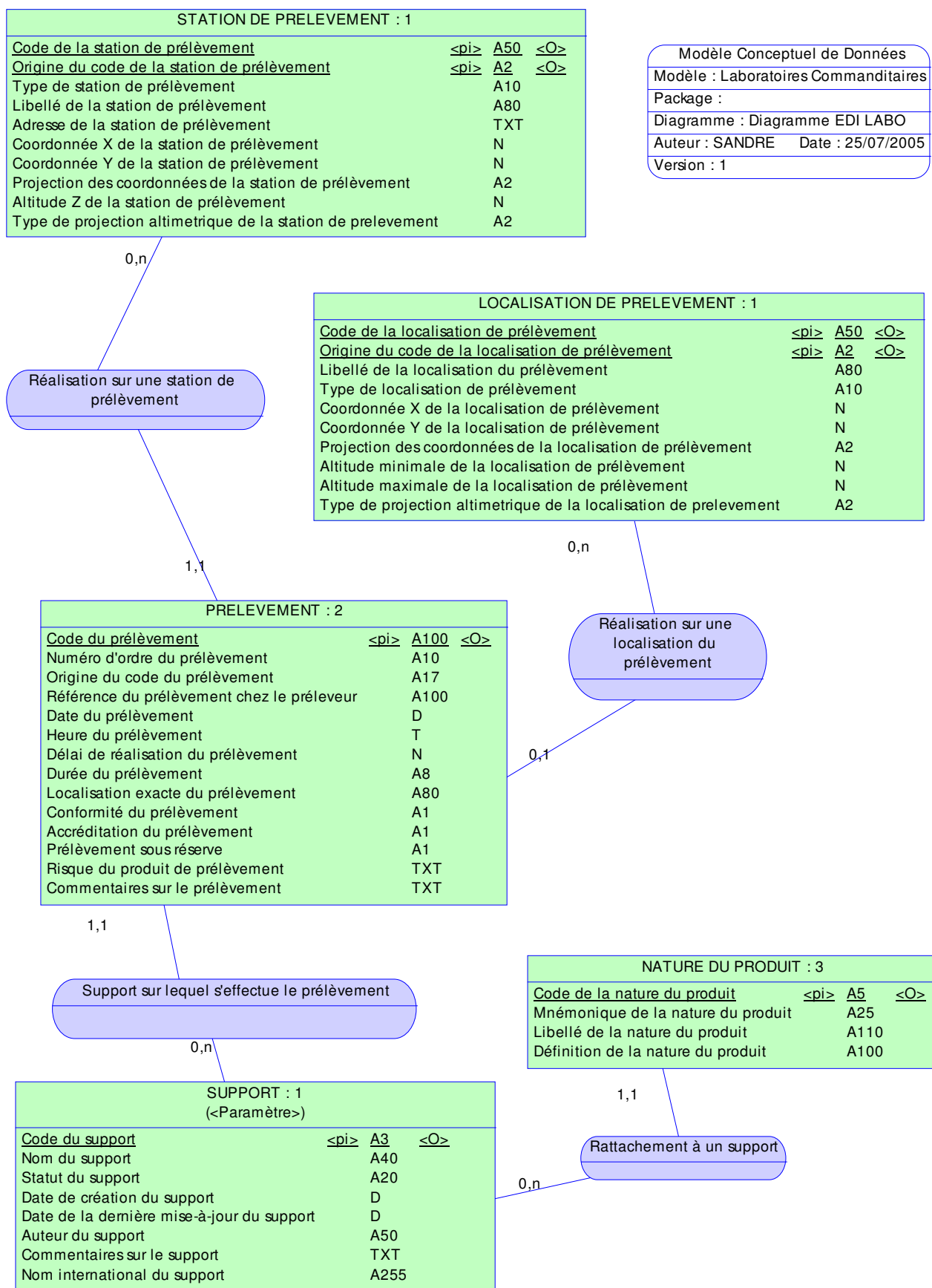
Il existe différents modes d'accès aux référentiels SANDRE, en rapport avec les diverses modalités d'intégration de ces référentiels au sein d'un système d'information.

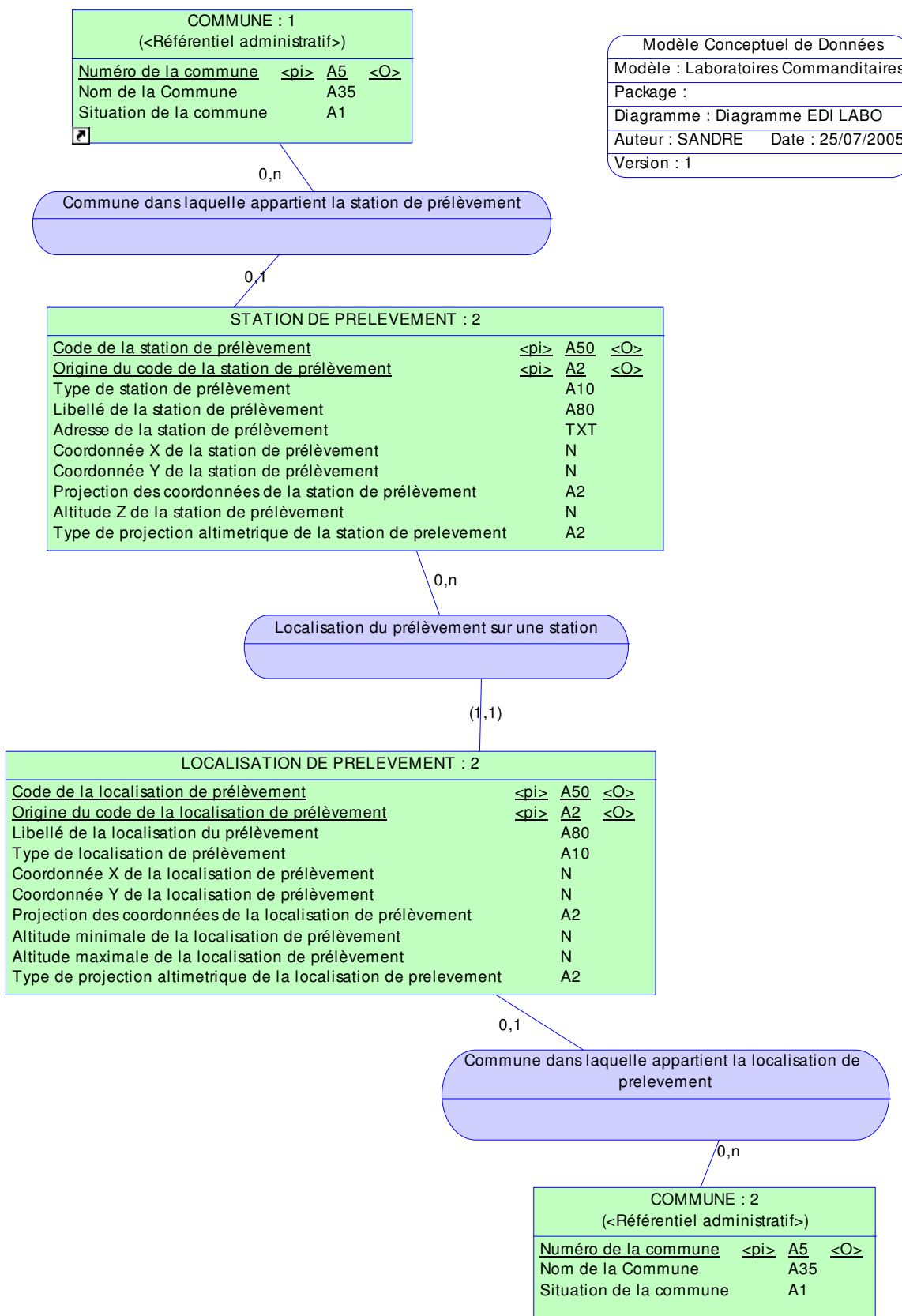
XVI. MODELE CONCEPTUEL DES DONNEES



Modèle Conceptuel de Données	
Modèle : Laboratoires Commanditaires	
Package :	
Diagramme : Diagramme EDI LABO	
Auteur : SANDRE	Date : 11/07/2005
Version : 1	







STATION DE PRELEVEMENT : 3			
<u>Code de la station de prélèvement</u>	<pi>	A50	<O>
<u>Origine du code de la station de prélèvement</u>	<pi>	A2	<O>
Type de station de prélèvement		A10	
Libellé de la station de prélèvement		A80	
Adresse de la station de prélèvement		TXT	
Coordonnée X de la station de prélèvement		N	
Coordonnée Y de la station de prélèvement		N	
Projection des coordonnées de la station de prélèvement		A2	
Altitude Z de la station de prélèvement		N	
Type de projection altimétrique de la station de prelevement		A2	

Modèle Conceptuel de Données	
Modèle : Laboratoires Commanditaires	
Package :	
Diagramme : Diagramme EDI LABO	
Auteur : SANDRE	Date : 25/07/2005
Version : 1	

HERITAGE DE

Thématique Eaux littorales

Thématique Assainissement, rejets

OUVRAGE D' ASSAINISSEMENT (<Suivi des flux polluants>)	
<u>Code de l'ouvrage d'assainissement</u>	
<u>Type d'ouvrage d'assainissement</u>	

Thématique Eaux souterraines

STATION DE MESURE DE LA QUALITE DES EAUX DU LITTORAL (<Station et mesure qualité des eaux littorales>)	
<u>Code de la station de mesure de la qualité des eaux du littoral</u>	
Libellé de la station de mesure de la qualité des eaux du littoral	
Finalité de la station de mesure de la qualité des eaux du littoral	
Localisation de la station de mesure de la qualité des eaux du littoral	
Carte de localisation de la station de mesure de la qualité des eaux du littoral	
Coordonnée X de la station de mesure de la qualité des eaux du littoral	
Coordonnée Y de la station de mesure de la qualité des eaux du littoral	
Expression des coordonnées de la station de mesure de la qualité des eaux du littoral	
Précision des coordonnées de la station de mesure de la qualité des eaux du littoral	
Date de création de la station de mesure de la qualité des eaux du littoral	

POINT D'EAU (<Point d'eau>)	
<u>Code national du point d'eau</u>	
Libellé du point d'eau	
Altitude du point d'eau	
Adresse - lieu-dit du point d'eau	
Date de mise à jour des informations sur le point d'eau	
Présence d'une DIP	
Mode de gisement de l'eau au droit du point d'eau	
Carte de localisation du point d'eau	
Schéma de localisation du point d'eau	
Coordonnée X principale du point d'eau	
Coordonnée Y principale du point d'eau	
Type de projection des coordonnées principales	
Précision des coordonnées du point d'eau	
Commentaires sur le point d'eau	
Type de point d'eau	
Etat du périmètre de protection	
Date de l'état du périmètre	
Profondeur d'investigation du forage	

Thématique Eaux superficielles

STATION DE MESURE DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE (<Station de mesure de la qualité des eaux de surface>)	
<u>Code de la station de mesure</u>	
Libellé national de la station de mesure	
Nom de la station de mesure	
Finalité de la station	
Localisation précise de la station de mesure	
Carte de localisation de la station de mesure	
Schéma de localisation de la station de mesure	
Coordonnée X du point caractéristique de la station de mesure	
Coordonnée Y du point caractéristique de la station de mesure	
Type de projection	
Altitude du point caractéristique	
Superficie du bassin versant topographique	
Superficie du bassin versant réel	
Premier mois de l'année d'étiage de la station	
Pk du point caractéristique sur le tronçon de l'entité hydrographique	
Date de création de la station de mesure	
Date d'arrêt d'activité de la station de mesure	
Date de mise-à-jour des informations sur la station de mesure	
Commentaires sur la station de mesure	
Mode d'obtention des coordonnées du point caractéristique de la station de mesure	
Nature de la station de mesure	
Classe de dureté	

Thématique Alimentation en eau potable

UNITE DE DISTRIBUTION (<Alimentation en Eau Potable>)	
<u>Numéro DDASS de l'unité de distribution</u>	
Nom de l'unité de distribution	
Coordonnée X de l'unité de distribution	
Coordonnée Y de l'unité de distribution	
Projection des coordonnées de l'unité de distribution	

LOCALISATION DE PRELEVEMENT : 3		
Code de la localisation de prélèvement	<pi>	A50 <O>
Origine du code de la localisation de prélèvement	<pi>	A2 <O>
Libellé de la localisation du prélèvement		A80
Type de localisation de prélèvement		A80
Coordonnée X de la localisation de prélèvement		N
Coordonnée Y de la localisation de prélèvement		N
Projection des coordonnées de la localisation de prélèvement		A2
Altitude minimale de la localisation de prélèvement		N
Altitude maximale de la localisation de prélèvement		N
Type de projection altimétrique de la localisation de prelevement		A2

Modèle Conceptuel de Données	
Modèle : Laboratoires Commanditaires	
Package :	
Diagramme : Diagramme EDI LABO	
Auteur : SANDRE	Date : 12/07/2005
Version : 1	

HERITAGE DE

Thématique Assainissement, rejets

POINT DE MESURE AU SEIN D'UN OUVRAGE (<Mesure au sein des ouvrages>)	
Numéro du point de mesure	<pi>
Libellé du point de mesure	
Localisation globale du point de mesure	
Commentaire sur le point de mesure	
Conformité à l'autosurveillance	

Thématique Eaux superficielles

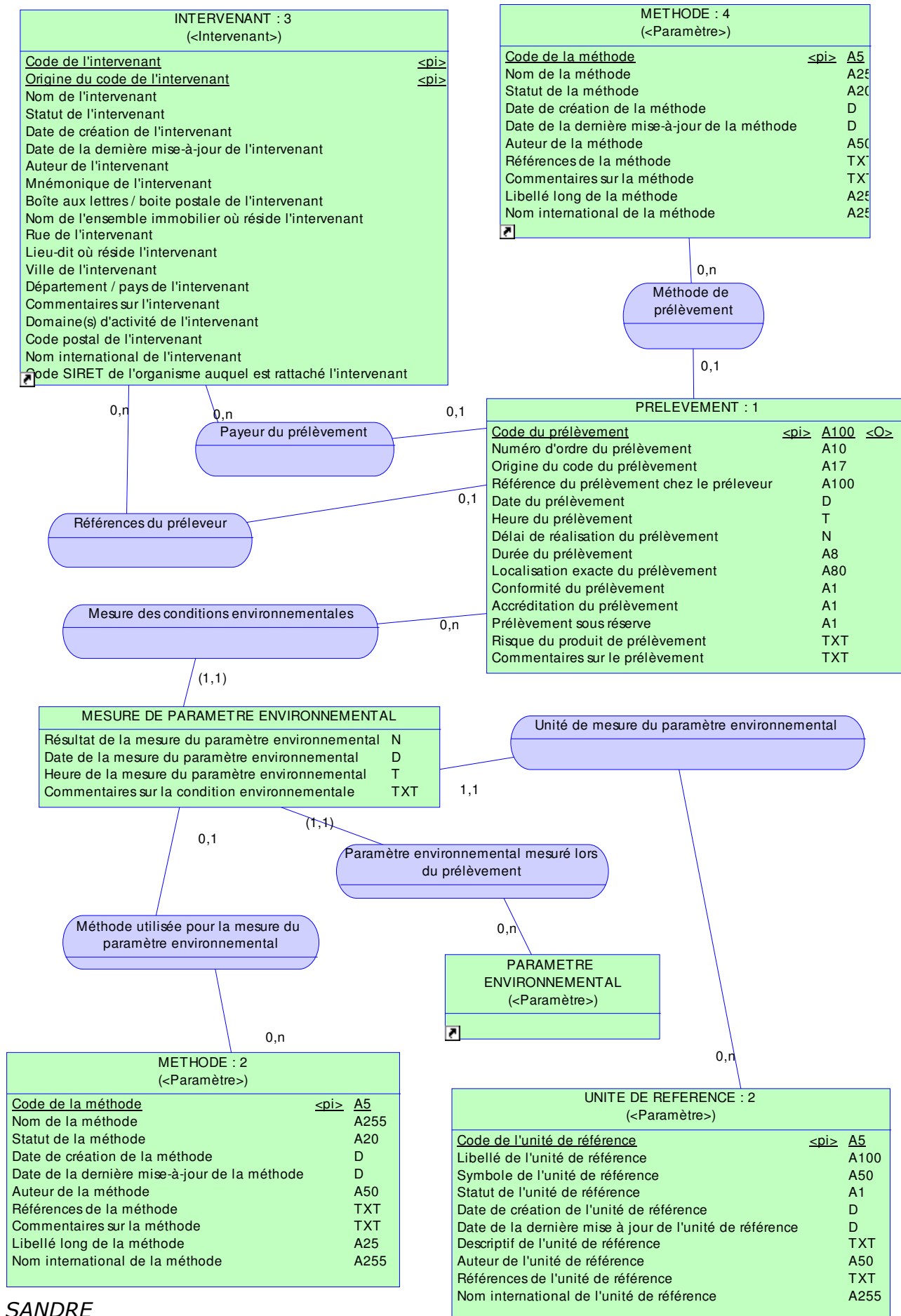
SITE DE MESURE (<Station de mesure de la qualité des eaux de surface>)	
Code du site de mesure	
Objet principal du site de mesure	
Recommandations sur le lieu de prélèvement	
Date de mise en service du site de mesure	
Date de mise hors service du site de mesure	
Coordonnée X du site de mesure	
Coordonnée Y du site de mesure	
Profondeur recommandée pour les prélèvements	
Commentaires sur le site de mesure	
Mode d'obtention des coordonnées du site de mesure	

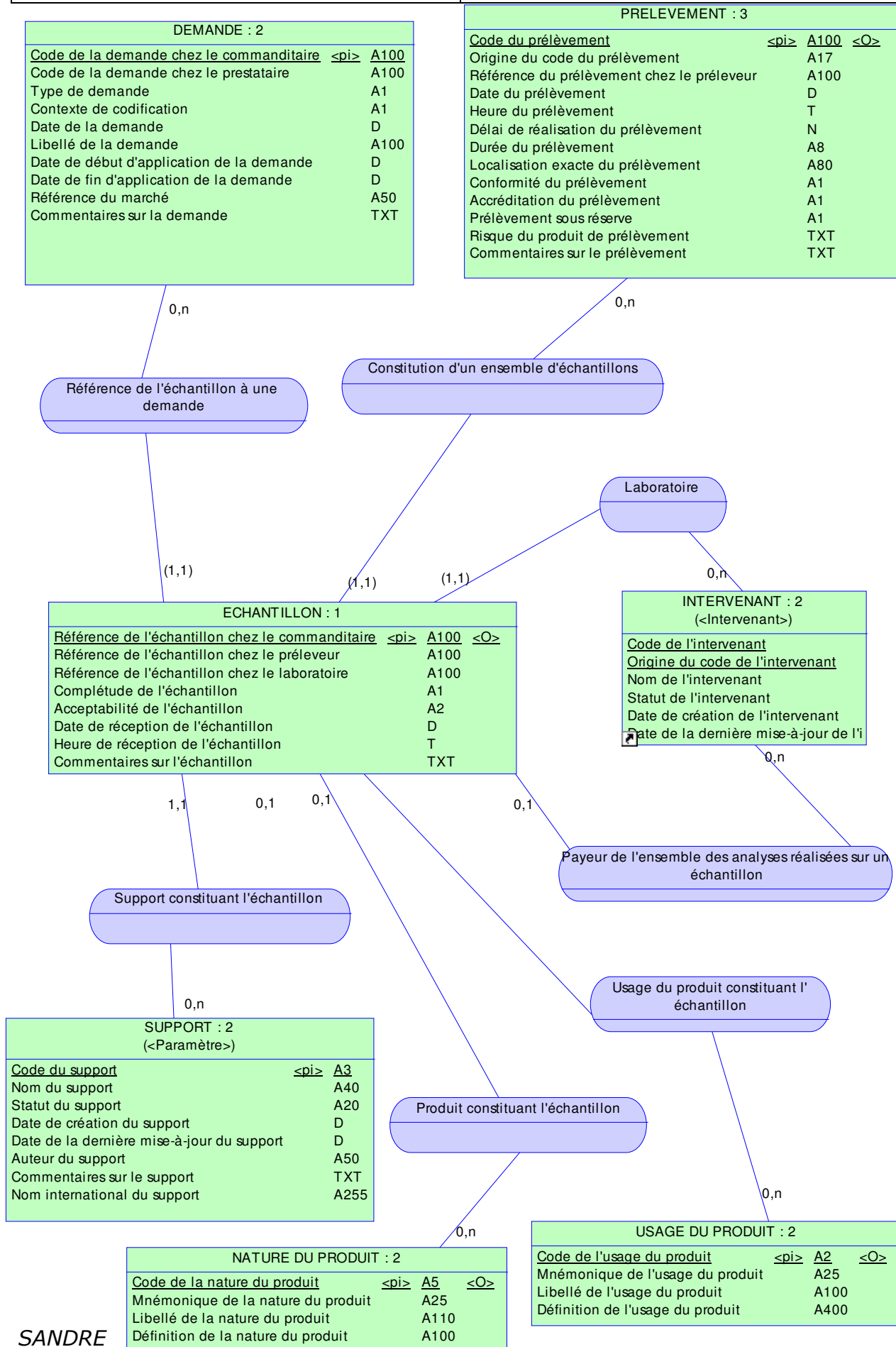
Thématique Eaux souterraines

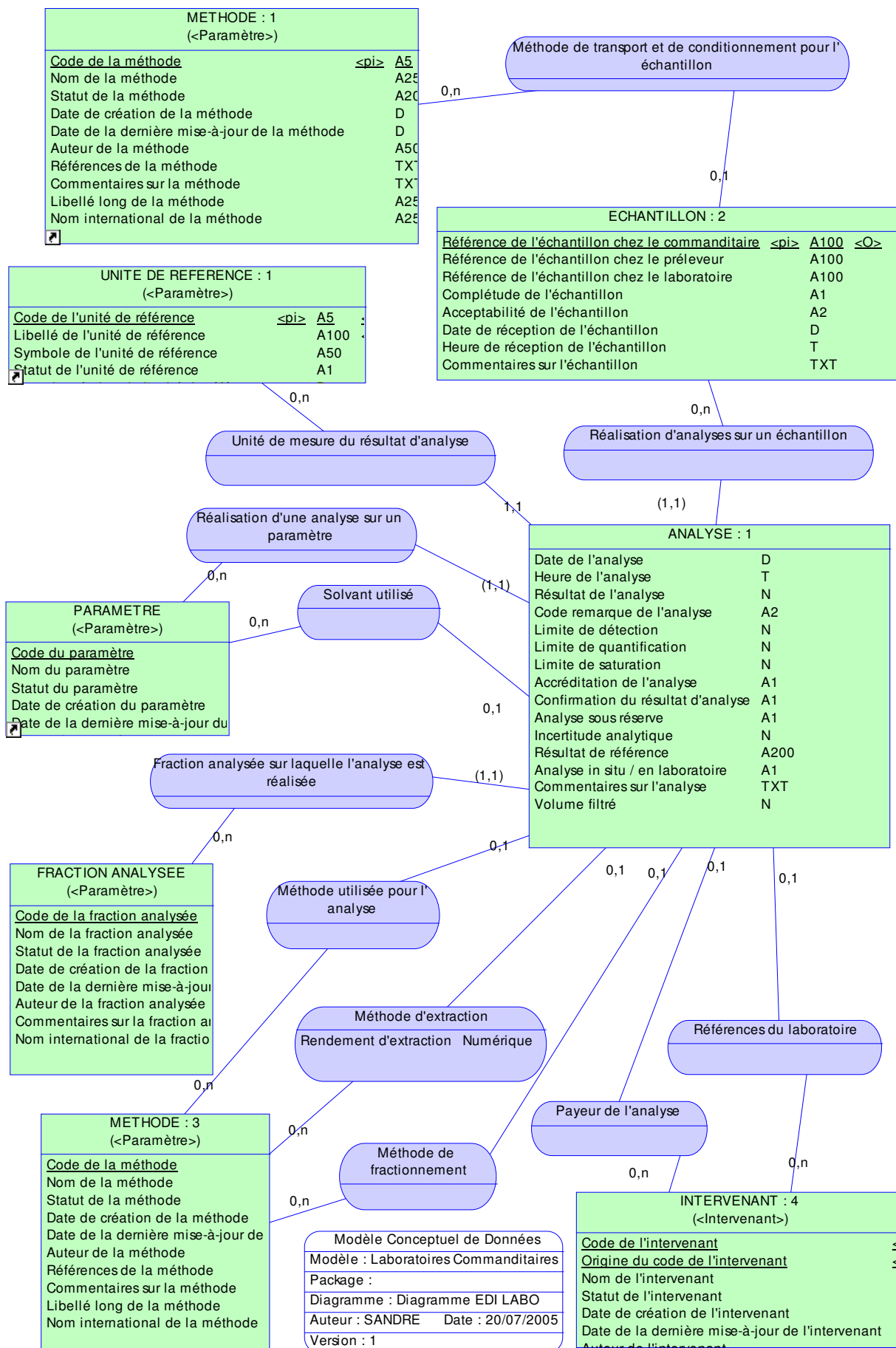
SITE DE MESURE DU QUALITOMETRE (<Mesure qualité>)	
Début de profondeur du site de mesure du qualitomètre	<pi>
Fin de profondeur du site de mesure du qualitomètre	<pi>
Localisation du site de mesure du qualitomètre	
Date de création du site de mesure du qualitomètre	
Date de suppression du site de mesure du qualitomètre	
Coordonnée X du site de mesure du qualitomètre	
Coordonnée Y du site de mesure du qualitomètre	
Commentaires sur le site de mesure du qualitomètre	

Thématique Alimentation en eau potable

POSTE DE SURVEILLANCE (<Alimentation en Eau Potable>)	
Numéro du poste de surveillance AEP	<pi>
Localisation du poste de surveillance AEP	
Norme EAU habituellement applicable au poste de surveillance AEP	
Coordonnée X du poste de surveillance AEP	
Coordonnée Y du poste de surveillance AEP	
Projection des coordonnées du poste de surveillance AEP	
Altitude du poste de surveillance AEP	

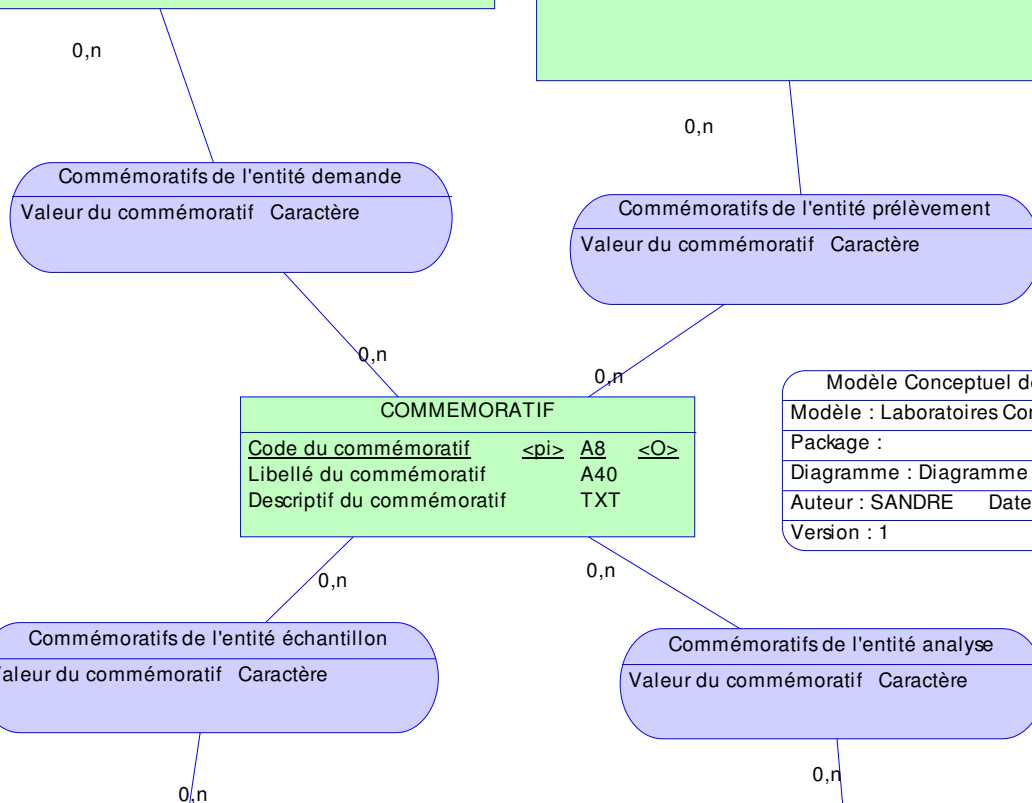






DEMANDE : 4			
<u>Code de la demande chez le commanditaire</u>	<pi>	A100	<O>
Code de la demande chez le prestataire		A100	
Type de demande		A1	
Contexte de codification		A1	
Date de la demande		D	
Libellé de la demande		A100	
Date de début d'application de la demande		D	
Date de fin d'application de la demande		D	
Référence du marché		A50	
Commentaires sur la demande		TXT	

PRELEVEMENT : 4			
<u>Code du prélèvement</u>	<pi>	A100	<O>
Origine du code du prélèvement		A17	
Référence du prélèvement chez le préleveur		A100	
Date du prélèvement		D	
Heure du prélèvement		T	
Délai de réalisation du prélèvement		N	
Durée du prélèvement		A8	
Localisation exacte du prélèvement		A80	
Conformité du prélèvement		A1	
Accréditation du prélèvement		A1	
Prélèvement sous réserve		A1	
Risque du produit de prélèvement		TXT	
Commentaires sur le prélèvement		TXT	

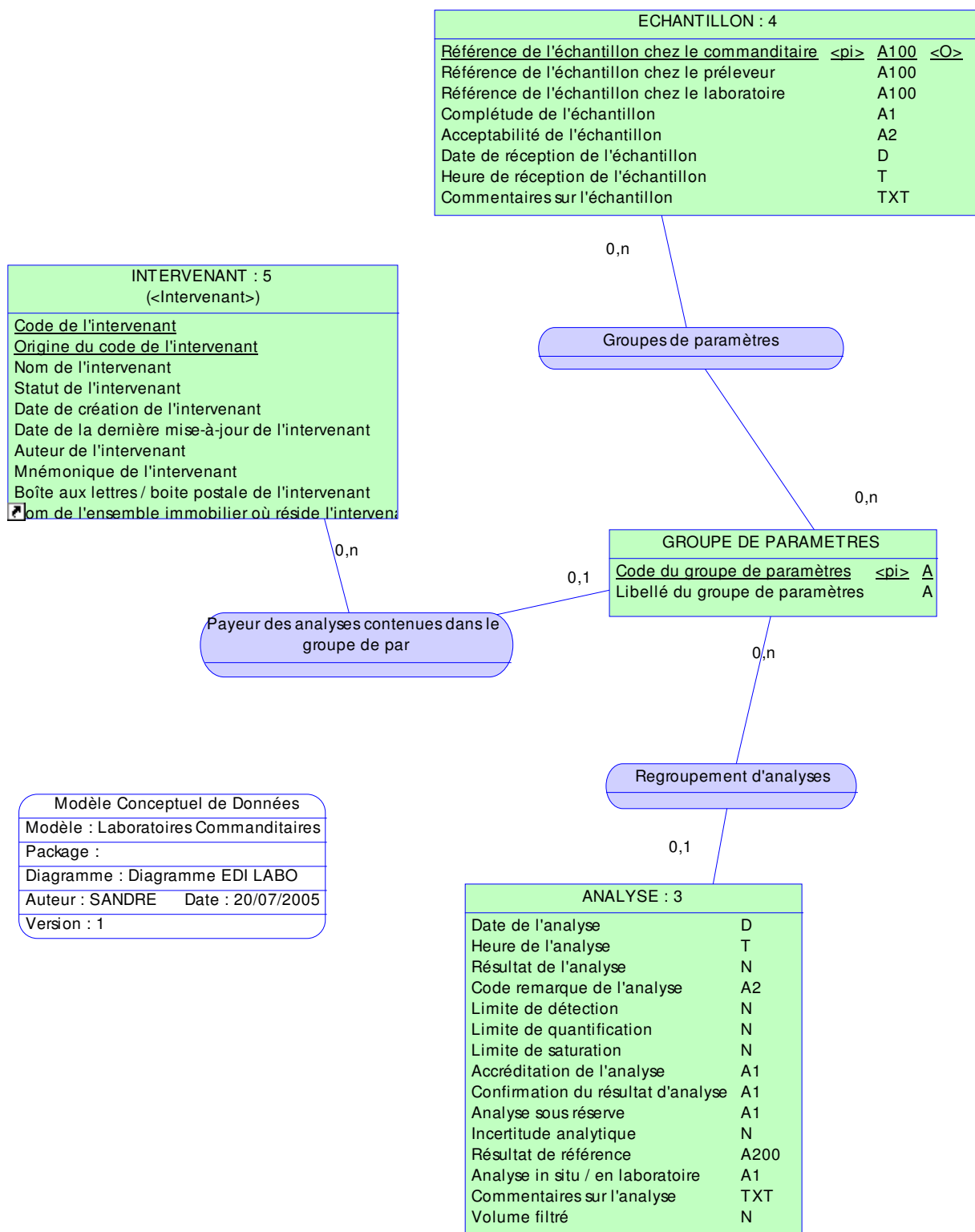


COMMÉMORATIF			
<u>Code du commémoratif</u>	<pi>	A8	<O>
Libellé du commémoratif		A40	
Descriptif du commémoratif		TXT	

Modèle Conceptuel de Données	
Modèle :	Laboratoires Commanditaires
Package :	
Diagramme :	Diagramme EDI LABO
Auteur :	SANDRE Date : 20/07/2005
Version :	1

ECHANTILLON : 3			
<u>Référence de l'échantillon chez le commanditaire</u>	<pi>	A100	<O>
Référence de l'échantillon chez le préleveur		A100	
Référence de l'échantillon chez le laboratoire		A100	
Complétude de l'échantillon		A1	
Acceptabilité de l'échantillon		A2	
Date de réception de l'échantillon		D	
Heure de réception de l'échantillon		T	
Commentaires sur l'échantillon		TXT	

ANALYSE : 2	
Date de l'analyse	D
Heure de l'analyse	T
Résultat de l'analyse	N
Code remarque de l'analyse	A2
Limite de détection	N
Limite de quantification	N
Limite de saturation	N
Accréditation de l'analyse	A1
Confirmation du résultat d'analyse	A1
Analyse sous réserve	A1
Incertitude analytique	N
Résultat de référence	A200
Analyse in situ / en laboratoire	A1
Commentaires sur l'analyse	TXT
Volume filtré	N



XVII. Table des matières

I. AVANT PROPOS	3
A. Le Système d'Information sur l'Eau.....	3
B. Le SANDRE.....	4
1. Les dictionnaires de données.....	4
2. Les listes de référence communes.....	4
3. Les formats d'échange informatiques	5
4. Les scénarios d'échanges.....	5
5. Organisation du SANDRE	5
C. Mandat du groupe de travail	6
D. Méthode de travail.....	6
E. Gestion des versions.....	7
II. INTRODUCTION.....	8
III. PERIMETRE D'ECHANGE	9
A. Bilan de l'existant.....	9
B. Définition du périmètre d'échange	10
IV. LES RÉFÉRENTIELS.....	12
A. Le référentiel paramétrique	12
B. Le référentiel des méthodes.....	13
C. Le référentiel des supports et fractions analysées	14
D. Le référentiel des unités de mesure	15
E. Le référentiel des commémoratifs.....	16
V. LES INTERVENANTS DANS EDILABO	17
A. Définition	17
B. Le commanditaire.....	17
C. Le prestataire	17
D. Le préleveur	18
E. Le laboratoire	18
F. Les payeurs	18
G. Le destinataire des résultats d'analyses.....	19
H. Informations communes à l'ensemble des acteurs	20
1. Identification des acteurs.....	20
2. Service interne d'un intervenant	20
3. Contact d'un intervenant (personne ressource ou interlocuteur)	21
VI. LA DEMANDE DE PRESTATIONS	22
A. Définition	22

B. Identification d'une demande.....	22
C. Les types de demande	22
1. une unique DEMANDE DE PRELEVEMENT(S)	23
2. une unique DEMANDE D'ANALYSE(S)	23
3. une DEMANDE MIXTE (DE PRELEVEMENTS ET D'ANALYSES)	24
4. Synthèse	24
D. Période d'application d'une demande	24
E. Référence du marché.....	25
VII. LES LIEUX DE PRÉLÈVEMENT	26
A. La station de prélèvement	26
B. La localisation de prélèvement	26
C. Correspondances entre les terminologies du SANDRE.....	27
D. Typologie des stations et localisations de prélèvement	28
E. Codification des stations et localisations de prélèvement	29
VIII. LE PRÉLÈVEMENT	31
A. Définition	31
B. Codification du prélèvement	31
C. Date de réalisation du prélèvement	33
D. Caractéristiques du produit de prélèvement	33
E. Le déroulement du prélèvement.....	34
F. Les conditions environnementales liées au prélèvement	34
G. Cas particulier des paramètres in situ	35
IX. L'ÉCHANTILLON.....	36
A. Définition	36
B. Codification de l'échantillon	37
C. Complétude de l'échantillon.....	37
X. L'ANALYSE.....	38
A. Définition	38
B. Codification d'une analyse	39
C. Interprétation d'un résultat analytique	39
XI. LE GROUPE DE PARAMÈTRES	44
A. Définition	44
B. Codification d'un groupe de paramètres	44
XII. LES CONTEXTES D'ÉCHANGE.....	46
A. Définition	46
B. CONTEXTE D'ÉCHANGE 1: Demande de prestations et Envoi ultérieur de résultats... ..	48
C. CONTEXTE D'ÉCHANGE 2: Envoi de résultats avec les caractéristiques des prélèvements.....	50
XIII. TABLEAU DES IDENTIFIANTS	51

XIV. PRINCIPALES NOMENCLATURES.....	53
1. Acceptabilité d'un échantillon	53
2. Accréditation de l'analyse	53
3. Accréditation d'un prélèvement	54
4. Analyse in situ / en laboratoire	54
5. Analyse sous réserve.....	55
6. Code remarque de l'analyse	55
7. Complétude de l'échantillon	57
8. Confirmation du résultat d'analyse.....	58
9. Conformité du prélèvement.....	59
10. Contexte de codification (ou contexte d'échange)	60
11. Finalité du prélèvement (nomenclature provisoire).....	60
12. Nature du produit de prélèvement	62
13. Norme appliquée au produit de prélèvement	63
14. Origine du code de la station de prélèvement.....	64
15. Origine du code de la localisation de prélèvement.....	64
16. Prélèvement sous réserve.....	65
17. Type de demande	65
18. Type de localisation de prélèvement	66
19. Type de station de prélèvement.....	67
20. Type de projection des coordonnées	68
21. Type de projection altimétrique	69
22. Usage du produit de prélèvement	70
XV. LISTES DE REFERENCE	71
A. Fractions analysées et supports.....	71
B. Autres référentiels.....	72
XVI. MODELE CONCEPTUEL DES DONNEES	73
XVII. TABLE DES MATIÈRES.....	84